



PLAN MUNICIPAL
DE SÉCURITÉ CIVILE
2019

Municipalité de
Saint-Athanase

CAHIER DES OPÉRATIONS

Préparé par : La direction générale
Municipalité de Saint-Athanase
© Tous droits réservés 2019

Toute reproduction, en tout ou en partie de ce document, est strictement interdite sans l'autorisation de la direction générale de la Municipalité.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles et acronymes	9
Liste des membres du CMSC de Saint-Athanase	11
Organigramme de l'OMSC de Saint-Athanase	12
MODES ET PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION	13
- Risque No 1 – Incendie de forêt	15
- Risque No 2 – Verglas et tempête hivernale	21
- Risque No 3 – Panne majeure d'électricité	25
- Risque No 4 – Panne de télécommunication	31
- Risque No 5 – Conflagration	35
- Risque No 6 – Vents violents (tornades ou ouragans) et orages	41
- Risque No 7 – Déversement de matières dangereuses	45
- Risque No 8 – Accident routier majeur	49
- Risque No 9 – Route ou chemins d'accès endommagés gravement	53
- Risque No 10 – Pandémie	57
- Risque No 11 – Séisme	61
- Risque No 12 – Glissement de terrain	67
- Risque No 13 – Écrasement d'aéronef	73
- Risque No 14 – Terrorisme	77

Fiche pour le signalement d'une situation (Annexe 4.1)	83
Fiche permettant de dresser l'état de la situation (Annexe 4.2)	87
Aide-mémoire / Circonstances justifiant l'activation des procédures d'alerte et de mobilisation des intervenants	90
SCHÉMA D'ALERTE	91
RESSOURCES - Liste de mobilisation municipale	92
RESSOURCES – Services de sécurité incendie	93
RESSOURCES – Services essentiels non municipaux	94
DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL	95
Déclaration d'état d'urgence local par le conseil municipal (Annexe 4.5)	96
Déclaration d'état d'urgence local par le maire (Annexe 4.6)	97
MESSAGE D'ALERTE	99
Moyens de diffusion utilisés	99
Personnes autorisées	99
Contenu du message d'alerte	100
<i>Québec En Alerte</i>	100
Avis d'alerte à la population (Annexe 7.1)	101

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Aide-mémoire /	Les relations avec les médias	103
	RESSOURCES - Liste des médias	104
	Exemple Communiqué de presse / Général	106
	Communiqué de presse / Invitation à une conférence de presse	107
	Communiqué de presse / Convocation pour une assemblée publique	108
Aide-mémoire /	Tâches du coordonnateur municipal de la sécurité civile suite au déclenchement de la procédure d'alerte et de mobilisation	109

ÉVACUATION OU MISE À L'ABRI

	Distinction entre l'évacuation et la mise à l'abri	111
Aide-mémoire /	Avant de décider d'évacuer	112
	RESSOURCES – Autorisation d'évacuation ou de mise à l'abri	112
	RESSOURCES – Personnes responsables des opérations d'évacuation ou de mise à l'abri	113
	Le point de rassemblement des personnes évacuées	113
	Les moyens de transport et les itinéraires d'évacuation	113
	La sécurité des secteurs évacués	114
Aide-mémoire /	Les procédures d'évacuation ou de mise à l'abri de la population	114
	Avis d'évacuation (Annexe 7.2)	115
	Avis de mise à l'abri (Annexe 7.3)	116

Consignes de sécurité générales en cas d'évacuation (Annexe 7.4)	117
Fiche d'inscription pour le registre des personnes évacuées (Annexe 5.2)	118

CENTRE DE COORDINATION MUNICIPAL

Aide-mémoire / Le Centre de coordination municipal	119
Localisation du Centre de coordination municipal	120
Tâches à réaliser au Centre de coordination municipal	121
Liste des ressources matérielles	123
Registre des appels (Annexe 2.2)	124
Journal des opérations (Annexe 2.3)	125
Horaire de travail (Annexe 2.4)	126
Laisser-passer pour l'accès au Centre de coordination	129

CENTRE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES

Aide-mémoire / La planification des services aux personnes sinistrées	131
Service de l'accueil et de l'information	131
RESSOURCES – Personnel du service d'accueil et d'information	131
Service de l'inscription	132
Le registre des personnes sinistrées	132
Fiche d'inscription pour le registre des personnes sinistrées (Annexe 6.1)	133

Service de l’habillement de secours	135
RESSOURCES – Organismes de soutien au service habillement de secours	135
Service de l’alimentation	135
RESSOURCES – Entreprises et organismes de soutien au service en alimentation.....	136
Service de l’hébergement temporaire.....	136
RESSOURCES – Entreprises pouvant offrir un hébergement temporaire	137
Aide-mémoire / Les centres de services aux personnes sinistrées et les centres d’hébergement temporaires	137
Aide-mémoire / Tâches de la fonction <i>Gestion</i>	138
RESSOURCES – Responsable de la fonction <i>Gestion</i>	138
Aide-mémoire / Tâches de la fonction <i>Sécurité</i>	138
RESSOURCES – Responsable de la fonction <i>Sécurité</i>	139
Aide-mémoire / Tâches de la fonction <i>Aménagement</i>	139
RESSOURCES – Responsable de la fonction <i>Aménagement</i>	140
Les centres d’hébergement temporaires	140
Aide-mémoire / Liste du matériel pour le centre d’hébergement temporaire	141

MESURES DE RÉINTÉGRATION

Aide-mémoire / La réintégration – Éléments à considérer	145
Aide-mémoire / Programme d’information au public – Réintégration des évacués	146
Horaire de réintégration (Annexe 8.1)	147
Aide-mémoire / Contenu du message- Réintégration des évacués	148
Avis de réintégration (Annexe 7.6)	149

- Page laissée en blanc intentionnellement -

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

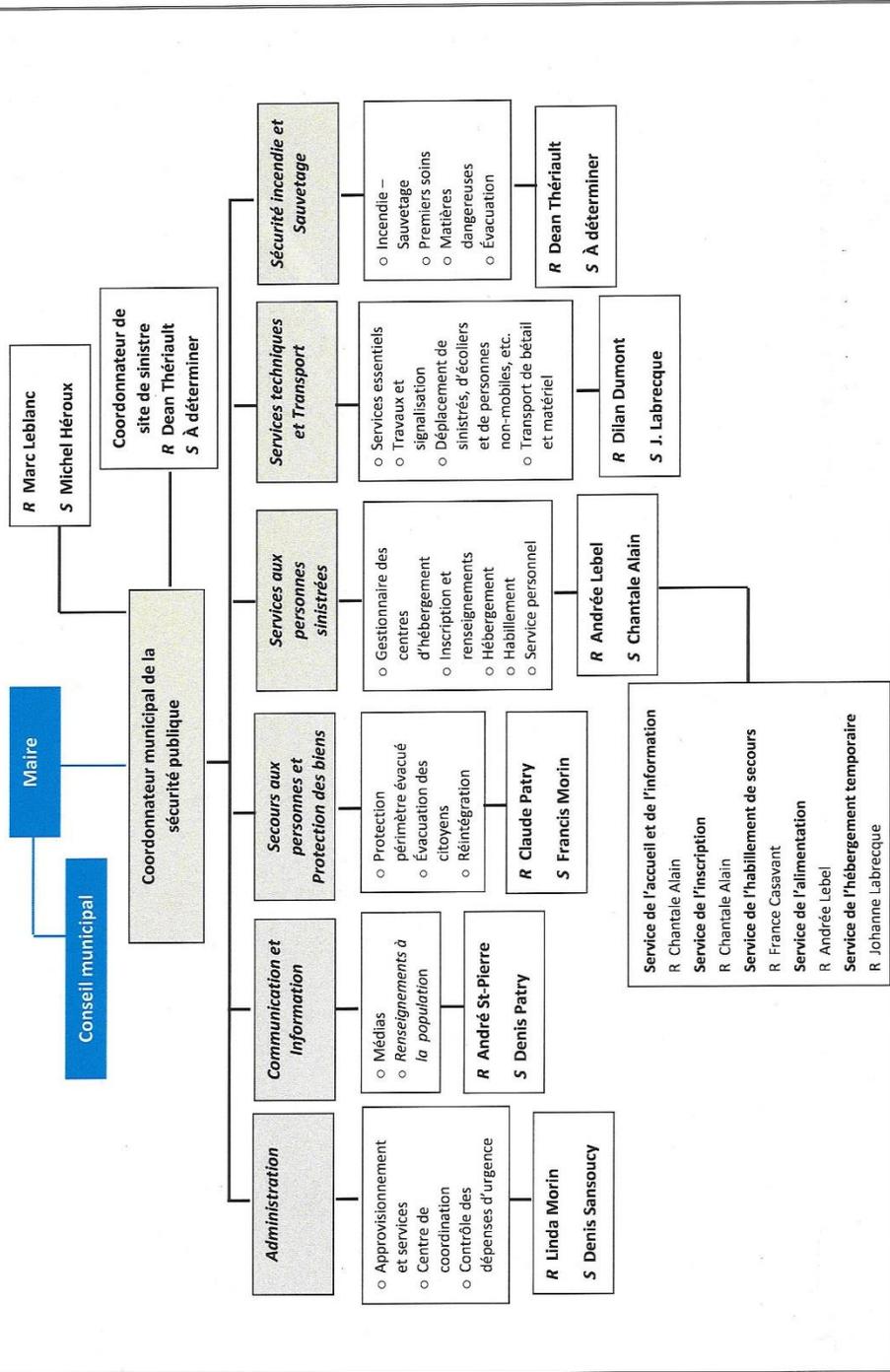
ACRONYME	DESCRIPTION
ASSS	Agence de la Santé et des Services sociaux
CANUTEC	Centre canadien d'urgence transport
CCU	Centre de coordination municipal
CHU	Centre d'hébergement d'urgence
CLSC	Centre local des services communautaires
CMSC	Comité municipal de sécurité civile
COG	Centre des opérations gouvernementales (DGSCSI)
COU	Centre des opérations d'urgence
COUS	Centre des opérations d'urgence sur le site
CSSS	Centre de santé et des services sociaux
DDO	Directeur des opérations
DGSC	Direction générale de la sécurité civile
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (MSP)
DRSCSI	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (MSP)
DSC	Département de santé communautaire
GRC	Gendarmerie royale du Canada
I-R	Inscription-renseignement
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDELCCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Communication-Québec)

MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la santé et des services sociaux
MTQ	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec
OMSC	Organisation municipale de la sécurité civile
ORSC	Organisation régionale de la sécurité civile
OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
SAPS	Services d'aide aux personnes sinistrées
SAU	Service d'alimentation d'urgence
SHABU	Service habillement d'urgence
SIR	Service d'inscription et de renseignements
SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
SP	Services personnel
SQ	Sûreté du Québec

Liste des membres du Comité municipal de sécurité civile (CMSC) de Saint-Athanase

Fonction	Nom
Maire, Saint-Athanase	André Saint-Pierre
Directeur général, Saint-Athanase	Marc Leblanc
Conseiller municipal, Saint-Athanase	Dilan Dumont
Représentant citoyen, Saint-Athanase	Denis Sansoucy
Représentant citoyen, Saint-Athanase	Odette Grille
Service incendie de Pohénégamook	Dean Thériault
Directeur général, Pohénégamook	Simon Grenier
Sûreté du Québec	Marco Dubé

Organigramme de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) de la municipalité de Saint-Athanase





MODES ET PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION

1 Section 4 du Plan de sécurité civile

- Page laissée en blanc intentionnellement -

RISQUE No 1 – INCENDIE DE FORÊT	
Type de sinistre	Localisé ou sectoriel
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage
Effets possibles	Blessés, incendies, dommages matériels, interruption de la circulation, des communications et des services publics.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux

1.1 CONTEXTE

En raison d'un pourcentage très élevé de couvert forestier et de l'exploitation de l'industrie acéricole sur notre territoire, un incendie de forêt est un risque probable notamment en période d'exploitation des érablières au printemps, et en période estivale durant des périodes de sécheresse.

1.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- SOPFEU
- Croix-Rouge
- CLSC

1.3 EXÉCUTION

Notre municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour faire face à la situation. Elle peut également compter sur le soutien de la Ville de Pohénégamook avec laquelle elle a une entente de services en matière de sécurité incendie, avec les municipalités avoisinantes de Saint-Joseph et de Sainte-Hélène de Kamouraska, avec la Ville de Saint-Alexandre de Kamouraska, et avec le soutien de la DGSCSI.

1.4 PLAN D'ACTION

1.4.1	Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique	
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination	
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation	
<input type="checkbox"/>	Localisation du foyer de l'incendie	
<input type="checkbox"/>	Vérification de la direction des vents	
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un périmètre de sécurité	
<input type="checkbox"/>	Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention	

1.4.2	Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Ouvrir le centre de coordination	Coordonnateur municipal de la sécurité civile
<input type="checkbox"/>	Déclenchement de l'alerte →	Maire ou personne désignée
<input type="checkbox"/>	Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination	Responsables de mission
<input type="checkbox"/>	Mise en action du plan d'urgence	
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un centre d'opération d'urgence	Centre des opérations
<input type="checkbox"/>	Ouverture du Journal des opérations	Centre de coordination Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Extinction des incendies	Service de sécurité incendie SOPFEU

<input type="checkbox"/>	Sauvetage des survivants et/ou des blessés	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Identification des endroits à évacuer en premier et du nombre de personnes impliquées	Secours aux personnes et Protection des biens
<input type="checkbox"/>	Avis aux hôpitaux	Sûreté du Québec CLSC
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un lieu de rassemblement temporaire	Sûreté du Québec Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/>	Information à la population	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Renforcement du périmètre de sécurité	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Libération d'une route pour les véhicules d'urgence	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Contrôle de la circulation	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Prévention du pillage	
<input type="checkbox"/>	Fermeture des routes menacées par l'incendie de même que celles menant sur les lieux du sinistre	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Ouverture du centre d'hébergement temporaire pour les évacués du secteur	Service aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/>	Activation d'un centre de renseignements au public	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Arrosage aérien du feu si nécessaire	SOPFEU Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins	Services techniques et Transport

<input type="checkbox"/>	Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre	Services techniques et Transport Hydro-Québec Bell Canada
<input type="checkbox"/>	Élimination des débris et dégagement des rues environnantes	Services techniques et Transport MRNF
<input type="checkbox"/>	Consultation de la liste des résidences et des industries acéricoles possédant de gros réservoirs de propane, afin d'évaluer les risques secondaires	Sécurité incendie et Sauvetage

1.4.3	Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage (camions de pompier, avion-citerne.	Sécurité incendie et Sauvetage SOPFEU
<input type="checkbox"/>	Équipement de communications, bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Ambulances, civières, couvertures	Croix-Rouge
<input type="checkbox"/>	Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, fardiers, grues, compresseurs, bulldozers, barricades, etc.	Services techniques et Transport
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification.	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées Croix-Rouge

1.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques 	

1.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées du secteur	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services dans le secteur affecté	
<input type="checkbox"/> Utilisation de camions lourds ou machineries lourdes nécessaires au nettoyage des lieux pour le transport des matériaux brûlés.	
<input type="checkbox"/> Fermer le CCU	
<input type="checkbox"/> Tenir une réunion-bilan	
<input type="checkbox"/> Faire une demande d'aide financière, si applicable	

- Page laissée en blanc intentionnellement -

RISQUE No 2 – VERGLAS ET TEMPÊTE HIVERNALE

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Services techniques et Transports
Effets possibles	Blessés, morts, interruption de la circulation et/ou des communications, dommages matériels, incendies
Services d'urgence requis	Tous

2.1 CONTEXTE

Dans le contexte des changements climatiques, l'avènement d'une tempête de neige majeure ou de verglas qui isolerait notre municipalité est de plus en plus fréquent et fort probable.

2.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- Sûreté du Québec
- Ministère des Transports
- Environnement Canada

2.3 EXÉCUTION

Ce genre de sinistre est complexe car lorsqu'il se produit, malgré qu'il soit possible de déterminer quelles seront l'intensité et la direction de la tempête, le volume et la vitesse demeurent cependant imprévisibles et incontrôlables. Notre municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Dans l'éventualité d'une détérioration de la situation, elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes et municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que, entre autres, sur le soutien de la DGSCSI.

2.4 PLAN D'ACTION

2.4.1	Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique	
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination	
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation	
<input type="checkbox"/>	Vérification de l'évolution prévisible de la tempête	
<input type="checkbox"/>	Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention	

2.4.2	Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Alerte météorologique	Environnement Canada
<input type="checkbox"/>	Ouvrir le centre de coordination si la tempête persiste	Coordinateur municipal de la sécurité civile
<input type="checkbox"/>	Déclenchement de l'alerte → - Fermeture des chemins et routes	Maire ou personne désignée
<input type="checkbox"/>	Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination	Responsables de mission
<input type="checkbox"/>	Mise en action du plan d'urgence	Sûreté du Québec Ministère des Transports
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un centre d'opération d'urgence	Centre des opérations
<input type="checkbox"/>	Ouverture du Journal des opérations	Centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Vérification des conditions météorologiques actuelles et à venir	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Inciter les citoyens à éviter les déplacements jusqu'à la fin de l'alerte	Centre des opérations
<input type="checkbox"/>	S'assurer que les personnes vulnérables sont en sécurité	Secours aux personnes et Protection des biens
<input type="checkbox"/>	Attendre la fin de la tempête et dès que possible commencer le déneigement des routes et des chemins	Services techniques et Transports

2.4.3 Équipement	Source
<input type="checkbox"/> Camions de déneigement	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Motoneiges	Services techniques et Transports

2.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques 	

2.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Poursuivre le nettoyage des chemins et des routes après la fin de la tempête	
<input type="checkbox"/> Poursuivre également l'épandage de sel sur les chemins et les routes après la fin de la tempête	
<input type="checkbox"/> Fermer le CCU	
<input type="checkbox"/> Tenir une réunion-bilan	
<input type="checkbox"/> Faire une demande d'aide financière, si applicable	

- Page laissée en blanc intentionnellement -

RISQUE No 3 – PANNE MAJEURE D'ÉLECTRICITÉ

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Services techniques et transports conjointement avec Hydro-Québec
Effets possibles	Blessés, morts, (effets indirects attribuables à la panne), panique, interruption des services publics et des communications
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux, conjointement avec Hydro-Québec

3.1 CONTEXTE

Une panne électrique affectant notre municipalité pourrait être, soit localisée et n'affecter qu'une partie de notre territoire ou généralisée et toucher la totalité de la municipalité. Son origine pourrait être causée par la surcharge de transformateurs explosant en série, ou par des problèmes techniques de même que par des situations climatiques exceptionnelles causant l'effondrement du réseau électrique.

3.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- les représentants d'Hydro-Québec

3.3 EXÉCUTION

Notre municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des municipalités et des villes avec lesquelles elle a des ententes, sur le soutien d'Hydro-Québec ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

3.4 PLAN D'ACTION

3.4.1 Alerte	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique <input type="checkbox"/> Mobilisation du personnel au centre de coordination <input type="checkbox"/> Évaluation de l'état de la situation <input type="checkbox"/> Vérification de l'évolution prévisible de la panne <input type="checkbox"/> Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention 	

3.4.2 Intervention	Intervenant
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination si la panne persiste <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence 	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission Hydro-Québec
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identification du/des secteurs affectés 	Centre de coordination Hydro-Québec
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identification de la cause de la panne 	Hydro-Québec
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Activation des services municipaux requis selon l'ampleur de la panne et établissement des communications entre les intervenants 	Centre de coordination Communication et Information
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rétablissement du courant le plus rapidement possible où cela est faisable 	Hydro-Québec
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établissement d'un ordre de priorité pour les besoins essentiel 	Centre de coordination
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établissement d'un système de diffusion de l'information à l'intention de la population 	Centre de coordination Communication et Information Hydro-Québec

<input type="checkbox"/>	Création d'un périmètre de sécurité dans le cas d'une panne localisée et de longue durée	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Coordination des ressources selon les demandes des intervenants	Centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Identification par les services municipaux des points névralgique	Sécurité incendie et Sauvetage Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Établissement des communications avec le CLSC si nécessaire	Centre de coordination Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Soutien logistique nécessaire selon les besoins	Administration Communication et Information Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Protection des biens et contrôle de la circulation	Secours aux personnes et Protection des biens Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Établissement des services spéciaux d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou alitées à leur demeure dans le cas d'une panne de longue durée	Services aux personnes sinistrées CLSC
<input type="checkbox"/>	Maintien des réseaux de communications opérationnels et contrôle des messages	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Identification des ressources pouvant provenir de l'extérieur.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Ouverture du centre d'hébergement	Service aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/>	Diffusions régulières de communiqués conjoints (Municipalité, Hydro-Québec) sur l'évolution de la situation	Centre de coordination Communication et Information Hydro-Québec
<input type="checkbox"/>	Évaluation des dangers pour la santé publique et établissement des services d'urgence	CLSC
<input type="checkbox"/>	Prévision de relève en personnel et maintien d'un service d'information pour répondre aux divers besoins de la population	Administration Communication et Information

<input type="checkbox"/>	Rétablissement du courant	Hydro-Québec
<input type="checkbox"/>	Coordination du retour des services publics	Centre de coordination Tous les services
<input type="checkbox"/>	S'il y a lieu, retour des personnes déplacées vers leur milieu de vie	Services aux personnes sinistrées Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Si en hiver, communication à la population sur la façon de répartir les systèmes de chauffage afin d'éviter des incendies	Communication et Information Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Si en hiver et si la panne persiste, inciter les gens à utiliser l'hébergement privé (amis, voisins, parents, etc.)	

3.4.3	Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Équipement génératrices auxiliaires	Services techniques et Transports Fournisseurs
<input type="checkbox"/>	Appareils de chauffage d'appoint individuel et bois de chauffage	Services aux personnes sinistrées Services techniques et Transports Fournisseurs
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Équipements de communications.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Équipement pour le centre d'hébergement	Services aux personnes sinistrées Croix-Rouge

3.4.4	Information au public	
<input type="checkbox"/>	Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques 	

<input type="checkbox"/> S'assurer de diffuser les avis de circonstances en ce qui concerne l'utilisation des chauffages d'appoint	
--	--

3.4.5	Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale		
<input type="checkbox"/> Réparer le réseau électrique et réalimenter les abonnés selon les priorités		
<input type="checkbox"/> Fermer le CCU		
<input type="checkbox"/> Tenir une réunion-bilan		
<input type="checkbox"/> Si nécessaire, formuler une demande d'aide financière		

- Page laissée en blanc intentionnellement -

RISQUE No 4 – PANNE DE TÉLÉCOMMUNICATION

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Services techniques et transports conjointement avec les fournisseurs de services de télécommunication
Effets possibles	Interruption des services publics et des communications
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux, conjointement avec les fournisseurs de services de télécommunication

4.1 CONTEXTE

Une panne de télécommunication affectant notre municipalité pourrait être, soit localisée et n'affecter qu'une partie de notre territoire ou généralisée et toucher la totalité de la municipalité. Son origine pourrait être causée par des problèmes techniques de même que par des situations climatiques exceptionnelles causant l'effondrement des systèmes de télécommunication.

4.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- les représentants des fournisseurs de service tel Bell Canada

4.3 EXÉCUTION

Notre municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des municipalités et des villes avec lesquelles elle a des ententes, sur le soutien des fournisseurs de service, ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

4.4 PLAN D'ACTION

4.4.1	Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique	
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination	
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation	
<input type="checkbox"/>	Vérification de l'évolution prévisible de la panne	
<input type="checkbox"/>	Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention	

3.4.2	Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Ouvrir le centre de coordination si la panne persiste	Coordonnateur municipal de la sécurité civile
<input type="checkbox"/>	Déclenchement de l'alerte →	Maire ou personne désignée
<input type="checkbox"/>	Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination	Responsables de mission
<input type="checkbox"/>	Mise en action du plan d'urgence	Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Identification du/des secteurs affectés	Centre de coordination Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Identification de la cause de la panne	Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Activation des services municipaux requis selon l'ampleur de la panne et établissement des communications entre les intervenants	Centre de coordination Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Rétablissement du service le plus rapidement possible où cela est faisable	Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un ordre de priorité pour les besoins essentiels	Centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un système de diffusion de l'information à l'intention de la population	Centre de coordination Communication et Information

<input type="checkbox"/>	Coordination des ressources selon les demandes des intervenants	Centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Soutien logistique nécessaire selon les besoins	Administration Communication et Information Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Établissement des services spéciaux d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou alitées à leur demeure dans le cas d'une panne de longue durée	Services aux personnes sinistrées CLSC
<input type="checkbox"/>	Maintien des réseaux de communications opérationnels alternatifs et contrôle des messages	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Identification des ressources pouvant provenir de l'extérieur.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Diffusions régulières de communiqués conjoints (Municipalité, fournisseurs de service) sur l'évolution de la situation	Centre de coordination Communication et Information Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Évaluation des dangers pour la santé publique et établissement des services d'urgence	CLSC
<input type="checkbox"/>	Rétablissement des services de télécommunication	Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Coordination du retour des services publics	Centre de coordination Tous les services

4.4.3	Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Équipement de télécommunication alternatif	Services techniques et Transports Fournisseurs
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification	Sûreté du Québec

4.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none">○ le site Internet de la municipalité○ la page Facebook de la municipalité○ si nécessaire, les stations radiophoniques	

4.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Réalimenter les abonnés selon les priorités	
<input type="checkbox"/> Tenir une réunion-bilan	

RISQUE No 5 – CONFLAGRATION

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage
Effets possibles	Blessés, morts, dommages matériels, interruption des services publics, de la circulation, des communications, explosion, effondrement d'immeubles, implication de matières dangereuses
Services d'urgence requis	Tous

5.1 CONTEXTE

Le développement d'une conflagration est souvent imprévisible. Un incendie que l'on croyait sous contrôle, alimenté tout à coup par des vents violents, dans un endroit, ou près d'un endroit entreposant des matières volatiles et hautement inflammables, peut facilement dégénérer en conflagration et impliquer plusieurs résidences et immeubles.

5.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- SOPFEU
- Croix-Rouge
- CLSC

5.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes et municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

5.4 PLAN D'ACTION

5.4.1	Alerte
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation
<input type="checkbox"/>	Vérification de la direction des vents
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un périmètre de sécurité
<input type="checkbox"/>	Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention

5.4.2	Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Ouvrir le centre de coordination	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission
<input type="checkbox"/>	Déclenchement de l'alerte →	
<input type="checkbox"/>	Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination	
<input type="checkbox"/>	Mise en action du plan d'urgence	
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un centre d'opération d'urgence	Centre des opérations
<input type="checkbox"/>	Ouverture du Journal des opérations	Centre de coordination Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Extinction des incendies	Service de sécurité incendie SOPFEU Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Sauvetage des survivants et/ou des blessés	
<input type="checkbox"/>	Identification des endroits à évacuer en premier et du nombre de personnes impliquées	Secours aux personnes et Protection des biens
<input type="checkbox"/>	Avis aux hôpitaux	Sûreté du Québec CLSC
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un lieu de rassemblement temporaire	Sûreté du Québec Services aux personnes sinistrées

<input type="checkbox"/>	Information à la population	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Renforcement du périmètre de sécurité	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Libération d'une route pour les véhicules d'urgence	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Contrôle de la circulation	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Prévention du pillage	
<input type="checkbox"/>	Fermeture des routes menacées par l'incendie de même que celles menant sur les lieux du sinistre	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Ouverture du centre d'hébergement temporaire pour les évacués du secteur	Service aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/>	Activation d'un centre de renseignements au public	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Arrosage aérien du feu si nécessaire	SOPFEU Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins	Services techniques et Transport
<input type="checkbox"/>	Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre	Services techniques et Transport Hydro-Québec Bell Canada
<input type="checkbox"/>	Élimination des débris et dégagement des rues environnantes	Services techniques et Transport MRNF
<input type="checkbox"/>	Consultation de la liste des résidences et des industries acéricoles possédant de gros réservoirs de propane, afin d'évaluer les risques secondaires	Sécurité incendie et Sauvetage

5.4.3 Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/> Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage (camions de pompier, avion-citerne).	Sécurité incendie et Sauvetage SOPFEU
<input type="checkbox"/> Équipement de communications, bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Ambulances, civières, couvertures	Croix-Rouge
<input type="checkbox"/> Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, fardiers, grues, compresseurs, bulldozers, barricades, etc.	Services techniques et Transport
<input type="checkbox"/> Équipement mobile d'amplification.	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées Croix-Rouge

5.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques 	

5.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées du secteur	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services dans le secteur affecté	

<input type="checkbox"/> Utilisation de camions lourds ou machineries lourdes nécessaires au nettoyage des lieux pour le transport des matériaux brûlés.	
<input type="checkbox"/> Fermer le CCU	
<input type="checkbox"/> Tenir une réunion-bilan	
<input type="checkbox"/> Faire une demande d'aide financière, si applicable	

- Page laissée en blanc intentionnellement -

RISQUE No 6 – VENTS VIOLENTS (TORNADES OU OURAGANS) ET ORAGES

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage Services techniques et Transports
Effets possibles	Blessés, incendies, dommages matériels, interruption de la circulation, des communications, des services publics, écrasements d'immeubles.
Services d'urgence requis	Tous

6.1 CONTEXTE

L'avènement de vents violents et orages susceptibles d'isoler notre municipalité et d'affecter sa vie communautaire se produit de plus en plus fréquemment ces dernières années. Des événements de ce genre ont été vécus ailleurs au Québec et notre municipalité n'est pas exemptée d'une telle possibilité. À titre préventif, nous incluons dans notre plan d'urgence un scénario à cet effet.

6.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- Croix-Rouge
- CLSC

6.3 EXÉCUTION

Ce genre de sinistre est complexe car lorsqu'il se produit, il est possible de déterminer quelle seront leur intensité et leur direction, mais le volume et la vitesse demeurent imprévisibles et incontrôlables. Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

6.4 PLAN D'ACTION

6.4.1 Alerte	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique <input type="checkbox"/> Mobilisation du personnel au centre de coordination <input type="checkbox"/> Évaluation de l'état de la situation <input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité <input type="checkbox"/> Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention 	

6.4.2 Intervention	Intervenant
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence 	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identification des dégâts causés au lieu des vents violents ou orages 	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action) 	Sûreté du Québec
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Immédiatement après l'évènement – Circonscrire le territoire en délimitant un périmètre sécuritaire 	Centre des opérations Centre de coordination Communication et Information
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établissement d'un centre d'opération d'urgence 	Centre de coordination Sûreté du Québec CLSC

<input type="checkbox"/> Identification des secteurs touchés, du nombre de citoyens et du nombre de bâtiments endommagés.	
<input type="checkbox"/> Établissement des communications entre les centres.	
<input type="checkbox"/> Avis aux hôpitaux.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Information à la population.	Services techniques et Transport
<input type="checkbox"/> Renforcement du périmètre par la pose de barricades.	Sécurité incendie et Sauvetage MEF
<input type="checkbox"/> Dégagement des marchandises dangereuses, s'il y a lieu.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Contrôle de la circulation – Contention des foules, prévention du pillage.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Activation d'un centre de renseignements au public.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins.	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada Autres
<input type="checkbox"/> Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre.	Services techniques et Transports MEF
<input type="checkbox"/> Élimination des débris et dégagement des routes et chemins environnants.	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Ouverture d'un ou des centre(s) d'accueil pour les évacués du secteur.	

6.4.3	Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Ambulances, civières	CLSC
<input type="checkbox"/>	Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, fardiers, grues, compresseurs bulldozers, barricades, etc.	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles, lits, couvertures, etc	Services aux personnes sinistrées

6.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques 	

6.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel à la vie normale	
<input type="checkbox"/> Retour des services publics dans le secteur environnant	
<input type="checkbox"/> Déblaiement des débris	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	

RISQUE No 7 – MATIÈRES DANGEREUSES

Type de sinistre	Localisé (Entreposage, accident routier)
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage Compagnies de transport
Effets possibles	Blessés, morts, dispersion, explosion, incendies, risque pour les êtres humains, interruption de la circulation, des activités commerciales et industrielles, évacuation.
Services d'urgence requis	Tous

7.1 CONTEXTE

Des quantités non négligeables de matières dangereuses circulent sur nos chemins et nos routes. Ces produits chimiques, souvent toxiques, constituent une menace permanente pour notre population. Une fuite accidentelle ou provoquée par négligence pourrait engendrer un nuage de vapeur toxique menaçant ainsi nos citoyens.

7.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- Sûreté du Québec
- MEQ

7.3 EXÉCUTION

Ce genre de sinistre est complexe, car il repose sur le type de matière échappée, sa volatilité, ses effets toxiques, la direction et la force des vents ainsi que la topographie du terrain. Notre municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

7.4 PLAN D'ACTION

7.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation
<input type="checkbox"/>	Vérification de la direction des vents
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un périmètre de sécurité

7.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission
<input type="checkbox"/> Localisation du lieu du sinistre	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Vérification de la toxicité des matières dangereuses	MEQ
<input type="checkbox"/> Vérification de la direction des vents	
<input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action)	Transporteur Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Communication d'un accident mettant en cause des matières dangereuses.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination, mise en action du plan d'urgence.	Transporteur Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Identification des matières : sorte, quantité, endroit de l'échappement.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Communication à la DGSCSI.	Centre de coordination Environnement Québec

	Environnement Canada
<input type="checkbox"/> Détermination de la nature et des effets de la matière.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité.	Service météorologique
<input type="checkbox"/> Identification de la direction des vents.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Communication à la population.	Centre de coordination Communication et Information
<input type="checkbox"/> Ouverture d'un centre des opérations près du déversement ou de l'explosion.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Établissement des communications entre les intervenants.	Sécurité incendie et Sauvetage Service aux personnes sinistrées Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Évacuation de la zone dangereuse.	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Sauvetage et la lutte contre les incendies, s'il y a lieu, et si la situation le permet.	Services aux sinistrés Croix-Rouge
<input type="checkbox"/> Activation des centres d'accueil.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Avertissement aux régions contigües s'il y a déplacement du nuage toxique.	
<input type="checkbox"/> Avertissement aux hôpitaux du nombre et de l'état des blessés, s'il y a lieu.	Centre de coordination CLSC
<input type="checkbox"/> Approvisionnement des centres d'hébergement temporaire.	Service aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Maintien d'un système de diffusion de communiqués et d'instructions à la population.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Établissement des services d'assistance sociale aux évacués.	Service aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Réintégration des évacués.	Travaux publics Spécialistes en environnement
<input type="checkbox"/> Nettoyage du site.	

7.4.3 Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ambulances, civières, couvertures	CLSC
<input type="checkbox"/> Équipement de lutte contre les incendies, sauvetage, masques respiratoires, équipement de protection contre les émanations toxiques, équipement de réanimation.	Sécurité incendie et Sauvetage Équipement spécialisé
<input type="checkbox"/> Autobus (évacuation)	Transport
<input type="checkbox"/> Équipement de décontamination	Environnement Spécialistes divers
<input type="checkbox"/> Barricades	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Cantines mobiles	Services aux personnes sinistrées

7.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques 	

7.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel à la vie normale	
<input type="checkbox"/> Nettoyage du site	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services dans le secteur affecté	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	

RISQUE No 8 – ACCIDENT ROUTIER MAJEUR	
Type de sinistre	Localisé
Gérance	Services techniques et Transports
Effets possibles	Blessés, morts, explosion, incendies, interruption de la circulation
Services d'urgence requis	Sûreté du Québec Services ambulanciers Service incendie

9.1 CONTEXTE

Un accident routier majeur impliquant plusieurs véhicules automobiles ou autres véhicules routiers, constitue un danger pour la sécurité des personnes. Il est plus susceptible de se produire en hiver à cause de la chaussée glissante. De plus, la fuite de matières dangereuses et des explosions sont possibles.

9.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- Sûreté du Québec
- Services ambulanciers
- CLSC

9.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

9.4 PLAN D'ACTION

9.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un périmètre de sécurité

9.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission
<input type="checkbox"/> Localisation du lieu de l'accident	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité, détour, ralentissement de la circulation	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention	Centre de coordination Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Communication d'un accident mettant en cause des matières dangereuses.	Centre de coordination Environnement Québec Environnement Canada
<input type="checkbox"/> Porter secours aux blessés, faire le triage, les soins et le transport des blessés	Services ambulanciers
<input type="checkbox"/> Maîtriser les incendies (s'il y a lieu).	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Communication à la population.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Avertissement aux hôpitaux du nombre et de l'état des blessés, s'il y a lieu.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Maintien d'un système de diffusion de communiqués et d'instructions à la population.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Nettoyage du site.	Services techniques et Transports

8.4.3 Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ambulances, civières, couvertures	Services ambulanciers CLSC
<input type="checkbox"/> Véhicules de transport de tous genres.	Services techniques et transports
<input type="checkbox"/> Barricades	Services techniques et Transports

8.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques 	

8.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel à la vie normale	
<input type="checkbox"/> Nettoyage du site	
<input type="checkbox"/> Rétablissement de la circulation dans le secteur affecté	

- Page laissée en blanc intentionnellement -

RISQUE No 9 - ROUTE OU CHEMINS D'ACCÈS ENDOMMAGÉS GRAVEMENT

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Travaux publics et Transports
Effets possibles	Interruption des déplacements et des activités commerciales et industrielles.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux

9.1 – CONTEXTE

Des routes et chemins d'accès à la municipalité gravement endommagés constituent un danger pour la libre circulation des biens et des personnes sur le territoire de la municipalité et pour la sécurité des personnes.

9.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- Sûreté du Québec
- Ministère du Transport

9.3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien des villes et des municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

9.4 PLAN D'ACTION

9.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un périmètre de sécurité

9.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission Communication et Information
<input type="checkbox"/> Aviser le COG en sécurité civile <input type="checkbox"/> Entrer en communication avec le responsable du MTQ. <input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité, détour, ralentissement de la circulation <input type="checkbox"/> Porter secours aux sinistrés. <input type="checkbox"/> Évacuer le ou les secteurs touchés.	Centre de coordination Sûreté du Québec Services aux personnes sinistrées Services techniques et de Transport Sûreté du Québec

9.4.3 Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/> Véhicules de transport de tous genres.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Barricades	Services techniques et Transports

9.4.4	Information au public
<input type="checkbox"/>	Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none">○ le site Internet de la municipalité○ la page Facebook de la municipalité○ si nécessaire, les stations radiophoniques

9.4.5	Rétablissement
<input type="checkbox"/>	Retour graduel à la vie normale
<input type="checkbox"/>	Nettoyage du site
<input type="checkbox"/>	Rétablissement de la circulation dans le secteur affecté

- Page laissée en blanc intentionnellement -

RISQUE No 10 – PANDÉMIE

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Travaux publics
Effets possibles	Interruption des activités commerciales et industrielles, épidémie, surpeuplement des centres de santé
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux

10.1 CONTEXTE

- **ÉPIDÉMIE** L'épidémie est le développement rapide d'une maladie chez un grand nombre d'individus de la même région (par exemple l'épidémie de choléra). Cette maladie est susceptible d'apparaître au cours d'une endémie.
- **ENDÉMIE** L'endémie est la persistance d'une maladie qui frappe une partie importante de la population d'une région. L'endémie peut régner de façon constante dans cette région ou bien y revenir à des époques précises.
- **PANDÉMIE** La pandémie quant à elle se caractérise par une endémie ou une épidémie qui s'étend largement dans le monde. Par exemple, la septième pandémie de choléra a débuté en 1961 en Indonésie et s'est étendue en trente ans à l'Afrique et à l'Amérique du Sud.

10.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Ministère de la Santé et des services sociaux
- CISSS
- CLSC
- Services ambulanciers

10.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien de la DGSCSI et du CLSC.

10.4 PLAN D'ACTION

10.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation

10.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission Communication et Information
<input type="checkbox"/> Aviser le COG en sécurité civile <input type="checkbox"/> Entrer en communication avec le responsable du CLSC <input type="checkbox"/> Se référer au Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza <input type="checkbox"/> Mise en marche du plan de pandémie du CISSS <input type="checkbox"/> Porter secours aux personnes sinistrées	Centre de coordination Services aux personnes sinistrées Services techniques et de Transport

10.4.3 Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/> Véhicules de transport de tous genres.	Services techniques et Transports

10.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques 	

10.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel à la vie normale <input type="checkbox"/> Assurer un hébergement à moyen terme <input type="checkbox"/> Informer la population des programmes d'aide disponibles	

- Page laissée en blanc intentionnellement -

RISQUE No 11 – SÉISME

Type de sinistre	Général
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage, Services techniques et Transports
Effets possibles	Blessés, morts, personnes ensevelies dans les débris, dommages matériels aux propriétés privées, bâtiments, commerces, services publics, route et chemins. incendies, éboulements, panique, risque pour la santé publique, évacuation.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux

11.1 CONTEXTE

L'avènement d'un tremblement de terre majeur pouvant affecter notre municipalité est du domaine de l'inconnu. Les expériences vécues ici au Québec ainsi que les nombreuses autres petites secousses ressenties depuis nous incitent à la prudence et à la prévention.

11.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- CLSC
- Services ambulanciers

11.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes et municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

11.4 PLAN D'ACTION

11.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation

11.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission Communication et Information
<input type="checkbox"/> Vérification de l'étendue des dégâts sur l'ensemble du territoire de la municipalité	
<input type="checkbox"/> Identification des territoires à haut niveau de dégâts	Centre de coordination Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Classification prioritaire des secteurs dévastés	
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action)	
<input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Identification des sites endommagés et évaluation des dommages	Services techniques et Transports Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Établissement d'un centre d'opération	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Établissement d'un/des périmètres de sécurité selon l'ampleur des dégâts et leur localisation	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Mobilisation de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire	Administration

<input type="checkbox"/> Établissement des communications entre le/les site(s) de dégâts et le centre de coordination	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Demande d'aide de l'extérieur (si nécessaire)	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Sauvetage et lutte contre les incendies et évacuation des édifices à risques	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Contrôle des réseaux de services détruits	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada Autres
<input type="checkbox"/> Établissement des cliniques d'urgences	CLSC
<input type="checkbox"/> Activation d'un réseau de centres d'accueil	Services aux personnes sinistrées Services techniques et Transports Croix-Rouge
<input type="checkbox"/> Dégagement des blessés et transport vers les centres hospitaliers	Sécurité incendie et Sauvetage CLSC
<input type="checkbox"/> Création d'une morgue temporaire (si nécessaire), identification des cadavres	Sûreté du Québec / Coroner Administration
<input type="checkbox"/> Recrutement des relève	Administration
<input type="checkbox"/> Élimination des risques que représentent les débris et dégagement des rues encombrées pouvant nuire à l'intervention	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Contrôle de la circulation et des curieux	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Maintien d'un contrôle constant des communications et des messages émis et reçus	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Contrôle de la distribution des approvisionnements afin d'assurer une juste répartition des biens, particulièrement en alimentation	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Maintien de la sécurité des secteurs lorsque ceux-ci ont été évacués	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Coordination du rétablissement des services publics	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Coordination du retour des évacués dans les zones habitables et jugées sans risque	Services aux personnes sinistrées Sûreté du Québec Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Déblaiement des débris	Services techniques et Transports

<input type="checkbox"/> Demande d'aide gouvernementale au niveau de l'assistance financière et de coordination du programme d'aide si accepté	Centre de coordination Administration
--	--

11.4.3	Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Véhicules de transport de tous genres	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Équipement de sauvetage de tous genres	Sauvetage Fournisseurs divers Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Véhicules d'entretien des services publics	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada
<input type="checkbox"/>	Génératrices mobiles, équipement d'éclairage et de communication.	Services techniques et Transports Communications Fournisseurs
<input type="checkbox"/>	Unités médicales et fournitures	CLSC Cliniques privées
<input type="checkbox"/>	Unités médicales et fournitures	CLSC
<input type="checkbox"/>	Camions transporteurs pour le transport d'eau potable	Transporteur spécialisés
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées

11.4.4	Information au public	
<input type="checkbox"/>	Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques 	

11.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services municipaux	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	

- Page laissée en blanc intentionnellement -

RISQUE No 12 – GLISSEMENT DE TERRAIN

type de sinistre	Localisé
Gérance	Sûreté du Québec, Sécurité incendie et Sauvetage
Effets possibles	Blessés, morts, incendies, explosion, dommage matériels, interruption de la circulation, des communications et des services publics, écrasement d'édifices.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux

12.1 CONTEXTE

De nombreux glissements de terrain se produisent chaque année au Québec. Un glissement de terrain est un mouvement du sol vers le bas, lent ou brutal, de cause naturelle ou provoqué par l'homme. Il emporte généralement une petite surface de terrain et se produit le plus souvent en présence d'un sol argileux.

12.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- CLSC
- Services ambulanciers

12.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes et des municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

12.4 PLAN D'ACTION

12.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation

12.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission Communication et Information
<input type="checkbox"/> Vérification de l'étendue des dégâts sur la section du territoire de la municipalité	
<input type="checkbox"/> Classification prioritaire des secteurs dévastés	
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action)	
<input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Identification des sites endommagés et évaluation des dommages	Services techniques et Transports Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Établissement d'un centre d'opération et nomination d'un directeur des opérations et d'adjoints	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Établissement d'un/des périmètres de sécurité selon l'ampleur des dégâts et leur localisation	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Mobilisation de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire	Administration

<input type="checkbox"/> Établissement des communications entre le/les site(s) de dégâts et le centre de coordination	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Demande d'aide de l'extérieur, si nécessaire	
<input type="checkbox"/> La sécurité civile devrait être alertée et suite à son inspection, elle peut mandater une expertise de l'équipe en géotechnique du ministère des Transports	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Sauvetage et lutte contre les incendies et évacuation des édifices à risques	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Contrôle des réseaux de services détruits	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada Autres
<input type="checkbox"/> Établissement des cliniques d'urgences	CLSC
<input type="checkbox"/> Activation d'un réseau de centres d'accueil	Services aux personnes sinistrées Services techniques et Transports Croix-Rouge
<input type="checkbox"/> Dégagement des blessés et transport vers les centres hospitaliers	Sécurité incendie et Sauvetage CLSC
<input type="checkbox"/> Création d'une morgue temporaire (si nécessaire), identification des cadavres	Sûreté du Québec / Coroner
<input type="checkbox"/> Recrutement des relève	Administration
<input type="checkbox"/> Élimination des risques que représentent les débris et dégagement des rues encombrées pouvant nuire à l'intervention	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Contrôle de la circulation et des curieux	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Maintien d'un contrôle constant des communications et des messages émis et reçus	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Contrôle de la distribution des approvisionnements afin d'assurer une juste répartition des biens, particulièrement en alimentation	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Maintien de la sécurité des secteurs lorsque ceux-ci ont été évacués	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Coordination du rétablissement des services publics	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Coordination du retour des évacués dans les zones habitables et jugées sans risque	Services aux personnes sinistrées Sûreté du Québec Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Déblaiement des débris.	Services techniques et Transports

<input type="checkbox"/> Transport	
<input type="checkbox"/> MEF	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide gouvernementale au niveau de l'assistance financière et de coordination du programme d'aide si accepté	Centre de coordination Administration

12.4.3	Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Véhicules de transport de tous genres	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Équipement de sauvetage de tous genres	Sécurité incendie et Sauvetage Fournisseurs divers Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Véhicules d'entretien des services publics	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada
<input type="checkbox"/>	Génératrices mobiles, équipement d'éclairage et de communications	Services techniques et Transports Communication et Information Fournisseurs
<input type="checkbox"/>	Unités médicales et fournitures	CLSC Cliniques privées
<input type="checkbox"/>	Tuyauterie pour les réparations des conduites 'eau et de canalisation	Services techniques et Transports Fournisseurs divers
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Camions transporteurs pour le transport d'eau potable	Transporteur spécialisés
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées

12.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques 	

13.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services municipaux	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	

- Page laissée en blanc intentionnellement -

RISQUE No 13 – ÉCRASEMENT D’AÉRONEF

Type de sinistre	Localisé
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage, Secours aux personnes et Protection des biens
Effets possibles	Blessés, morts, incendies, explosion, dommages matériels, interruption des services publics, de la circulation, des communications, écrasements d’immeubles.
Services d’urgence requis	Tous

13.1 CONTEXTE

Le survol du territoire de notre municipalité par des corridors aériens long-courriers nous sensibilise à la nécessité d’un plan d’intervention d’urgence en cas d’écrasement.

13.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d’être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- CLSC
- Services ambulanciers

13.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d’intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l’assistance des villes et municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

13.4 PLAN D'ACTION

13.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation

13.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission Communication et Information
<input type="checkbox"/> Identification des dégâts causés au lieu de chute	
<input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité	
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action)	
<input type="checkbox"/> Immédiatement après l'impact – circonscription du territoire en délimitant un périmètre sécuritaire.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Établissement d'un centre d'opération d'urgence – Identification du transporteur, du type d'aéronef, du nombre de passagers à son bord et des marchandises dans la soute à bagage. Établissement des communications entre les centres	Centre des opérations Centre de coordination Communication et Information Compagnie aérienne Agences gouvernementales fédérales
<input type="checkbox"/> Extinction de l'incendie – Sauvetage des survivants ou des blessés si l'aéronef s'est écrasé sur des propriétés	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Avis aux hôpitaux	Sûreté du Québec CLSC

<input type="checkbox"/> Établissement d'une morgue temporaire	Sûreté du Québec Coroner
<input type="checkbox"/> Maintien de l'information à la population	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Établissement d'un/des périmètres de sécurité (50 mètres)	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Dégagement des marchandises dangereuses s'il y a lieu	Sécurité incendie et Sauvetage MEF
<input type="checkbox"/> Contrôle de la circulation – Contention des foules et prévention du pillage	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Élimination des risques que représentent les installations des services publics endommagés	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Ouverture de centres d'accueil pour les évacués, s'il y a lieu	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Activation d'un centre de renseignements au public	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Isolement du site immédiat du sinistre en prévision d'enquêtes futures	Sûreté du Québec Transports Canada
<input type="checkbox"/> Établissement du/des réseaux de communications entre le/les sites	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada Autres
<input type="checkbox"/> Élimination des débris et dégagement des rues environnantes	Services techniques et Transports MEF

13.4.3	Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Ambulances, civières, couvertures	CLSC
<input type="checkbox"/>	Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, fardiers, grues, compresseurs bulldozers, barricades, etc	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées

13.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques 	

13.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Retour des services publics dans le secteur environnant	
<input type="checkbox"/> Déblaiement des débris	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	

RISQUE No 14 – TERRORISME

Type de sinistre	Localisé
Gérance	Sûreté du Québec, Sécurité incendie et Sauvetage
Effets possibles	Blessés, morts, incendies, explosion, dommage matériels, interruption de la circulation, des communications et des services publics.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux

14.1 CONTEXTE

La Municipalité peut faire face à des incidents mettant en cause des colis, enveloppes ou objets suspects susceptibles d'être contaminé par des agents biologiques, chimiques, nucléaires ou radioactifs, sans oublier la possibilité d'un attentat ou d'un geste de déséquilibre social.

14.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- CLSC
- Services ambulanciers

14.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes et municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

14.4 PLAN D'ACTION

14.4.1 Alerte	
Situation évolutive :	
<input type="checkbox"/>	Échappement léger et contrôlé
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur et aux directeurs des services d'urgence. Mise en attente
<input type="checkbox"/>	Détérioration de la situation suite à une explosion
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
Situation instantanée :	
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination selon le processus d'alerte défini au début de ce chapitre

14.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission Communication et Information
<input type="checkbox"/> Localisation du lieu du sinistre	
<input type="checkbox"/> Isoler le secteur de l'évènement	
<input type="checkbox"/> Vérification de la toxicité des matières dangereuses	
<input type="checkbox"/> Vérification de la direction des vents	
<input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité	
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action)	
<input type="checkbox"/> Immédiatement après l'évènement – circonscription du territoire en délimitant un périmètre de sécuritaire	Sûreté du Québec

<input type="checkbox"/> Établissement d'un centre d'opération d'urgence - Identification de la provenance de l'évènement et de l'impact sur le nombre de personnes	Centre des opérations Centre de coordination Communication et Information
<input type="checkbox"/> Identification des secteurs et matières impliqués	
<input type="checkbox"/> Établissement des communications entre les centres	Compagnie impliquée Agences gouvernementales provinciales et fédérales
<input type="checkbox"/> Extinction de l'incendie s'il y a lieu – Sauvetage des survivants ou des blessés	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Avis aux hôpitaux	Sûreté du Québec CLSC
<input type="checkbox"/> Établissement d'une morgue temporaire et d'un lieu de triage	Sûreté du Québec / coroner / RRSSS
<input type="checkbox"/> Information à la population	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Renforcement du périmètre par la pose de barricades	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Dégagement des marchandises dangereuses s'il y a lieu	Sécurité incendie et Sauvetage M.E.F.
<input type="checkbox"/> Contrôle de la circulation – Contention des foules et prévention du pillage	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Élimination des risques que représentent les installations des services publics endommagés	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Ouverture d'un ou des centre(s) d'accueil pour les évacués	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Activation d'un centre de renseignements au public	Communication et Information DRSC
<input type="checkbox"/> Isolement du site immédiat du sinistre en prévision d'enquêtes futures	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Questionnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Y a-t-il des menaces? ○ Existe-t-il un conflit social? ○ S'agit-il d'un endroit à risque (consulat, édifices gouvernementaux)? ○ Y a-t-il d'autres menaces? 	Coordonnateur Sûreté du Québec DRSC
<input type="checkbox"/> Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins	Services aux personnes sinistrées

<input type="checkbox"/> Transport	
<input type="checkbox"/> Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre	Services techniques et Transport Hydro-Québec Bell Canada Autres
<input type="checkbox"/> Élimination des débris et dégagement des rues environnantes	Services techniques et Transport M.E.F.

14.4.3	Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Équipement de lutte contre les incendies et sauvetage	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Ambulances, civières, couvertures	CLSC
<input type="checkbox"/>	Équipement auxiliaire d'éclairage, charrettes, camions à bascules, fardiers, grues, compresseurs bulldozers, barricades, etc.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées

14.4.4	Information au public
<input type="checkbox"/>	Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> ○ le site Internet de la municipalité ○ la page Facebook de la municipalité ○ si nécessaire, les stations radiophoniques

14.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services dans le secteur affecté	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	

- Page laissée en blanc intentionnellement -



Fiche pour le signalement d'une situation



Municipalité de Saint-Athanase

Date : _____

Heure : _____

Renseignements sur l'identité de l'informateur

- Nom et prénom :
- Fonction :
- Service municipal ou organisation :
- Numéro(s) de téléphone :
- Adresse de courrier électronique :

Description de l'évènement

- Nature de l'aléa en cause :
- Lieu exact de l'évènement :
- Territoire municipal touché ou menacé :
- Début (date et heure) :
- Problèmes rencontrés :

- Situation :
 - qui requiert une intervention immédiate ou à très court terme
 - qui requiert une intervention au cours des prochaines heures ouvrables
 - qui ne requiert aucune intervention

Mesures

- Mesures prises :
 -
 -
 -
 -
 -
 -



Fiche pour le signalement d'une situation



■ **Intervenants présents sur place :**

-
-
-
-
-

■ **Organisations ou intervenants avisés :**

-
-
-
-
-

Évolution probable de la situation

■ **Situation anticipée dans les prochaines heures (aggravation ou amélioration) :**

-
-
-
-
-

■ **Enjeux sur la sécurité des personnes et des biens :**

-
-
-
-
-

■ **Besoins actuels :**

-
-
-
-
-

■ **Besoins prévisibles :**

-
-
-
-
-

- Page laissée en blanc intentionnellement -



Fiche permettant de dresser l'état de la situation



Description de l'évènement

- Aléa en cause : _____
- Territoire municipal touché : _____
- Problèmes rencontrés : _____

Conséquences

Population

Nombre de personnes	Secteurs*			Total pour la municipalité
	Préciser le nom du secteur	Préciser le nom du secteur	Préciser le nom du secteur	
Personnes blessées	Préciser le nombre	Préciser le nombre	Préciser le nombre	Préciser le nombre
Personnes décédées				
Personnes évacuées				
Personnes isolées				
Personnes hébergées par la municipalité				
Personnes ayant réintégré leur résidence				

Biens et services

Nombre de résidences, de commerces et d'institutions	Secteurs*			Total pour la municipalité
	Préciser le nom du secteur	Préciser le nom du secteur	Préciser le nom du secteur	
Résidences principales touchées	Préciser le nombre	Préciser le nombre	Préciser le nombre	Préciser le nombre
Résidences principales menacées				
Résidences principales isolées				
Résidences secondaires touchées				
Résidences secondaires menacées				
Résidences secondaires isolées				
Commerces touchés				
Commerces menacés				



Fiche permettant de dresser l'état de la situation

SUITE



Institutions touchées			
Institutions menacées			

Infrastructures	Secteurs*			Responsabilité (gouvernement, municipalité ou autre organisation)	État de la situation (ferme, menacé, surveillance, circulation en alternance, etc.)
	Préciser le nom du secteur	Préciser le nom du secteur	Préciser le nom du secteur		
Routes touchées	Préciser le nom ou le numéro des infrastructures	Préciser le nom ou le numéro des infrastructures	Préciser le nom ou le numéro des infrastructures		
Structures touchées (ponts, viaducs, etc.)					
Autres					

Mesures prises par la municipalité

-
-

Intervenants présents sur les lieux

-
-

Services offerts aux personnes sinistrées

-
-

Évolution probable de la situation

- Situation anticipée dans les 12, 24 et 48 prochaines heures :

- Enjeux sur la sécurité des personnes et des biens :

	Fiche permettant de dresser l'état de la situation	SUIITE 
---	---	---

- Besoins prévisibles :

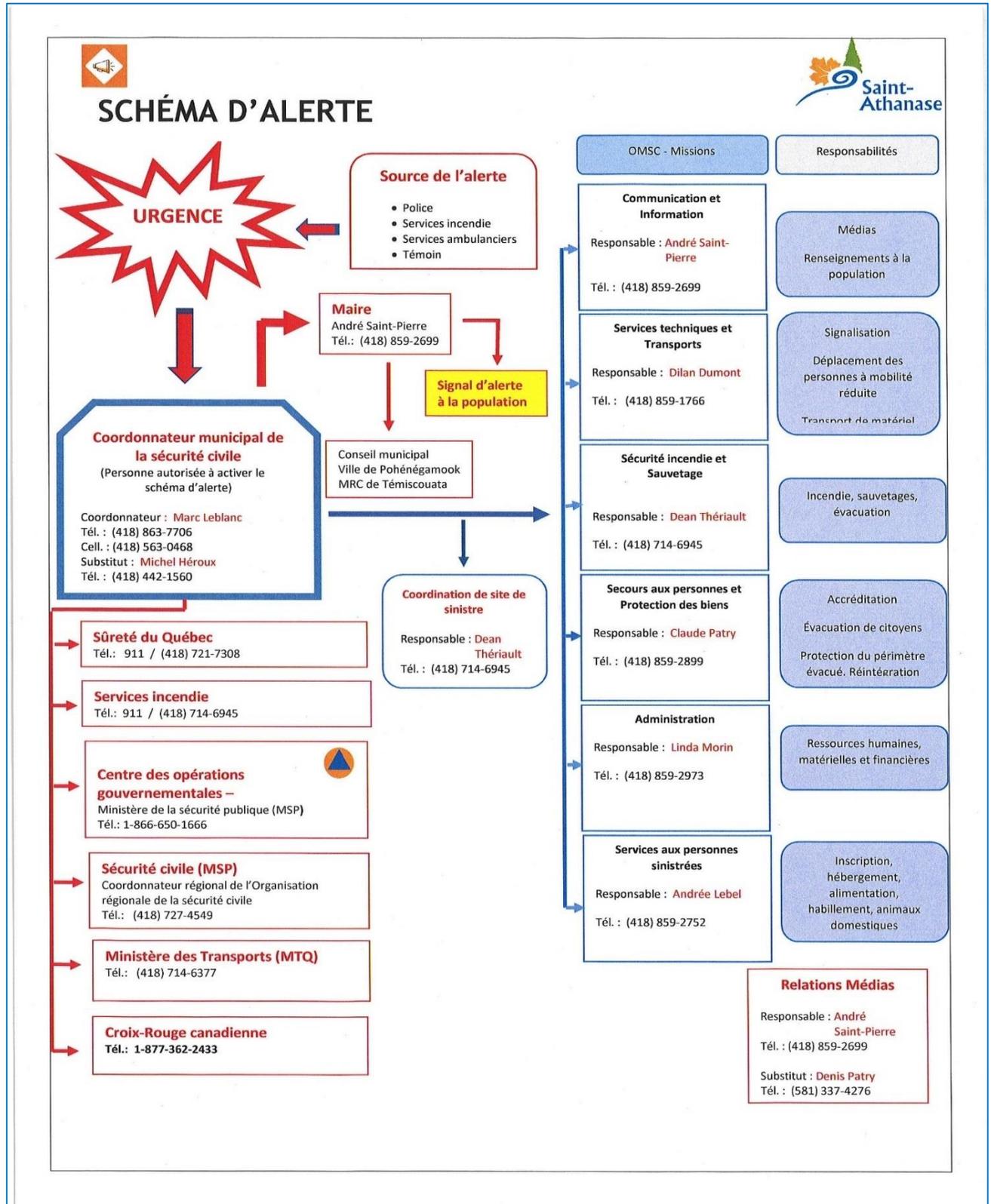
Personnes-ressources pour obtenir plus de renseignements sur l'information recueillie

-

Aide-mémoire	Circonstances justifiant l'activation des procédures d'alerte et de mobilisation des intervenants
---------------------	--



	il y a une menace importante à la santé, la sécurité et la vie des citoyens
	des dommages étendus aux biens et aux infrastructures sont observés ou à craindre
	de nombreuses ressources sont ou pourraient être nécessaires
	les activités courantes de la municipalité sont ou pourraient être grandement perturbées
	le sinistre pourrait perdurer un certain temps
	l'événement soulève ou a le potentiel de soulever une grande visibilité médiatique
	plusieurs municipalités sont menacées
	l'événement cause de graves préjudices ou d'importants dommages ou qu'il soit exceptionnel , c'est-à-dire qu'il faut que cet événement exige de la collectivité affectée des mesures inhabituelles
	l'événement doit porter ou doit être susceptible de porter atteinte grave aux personnes ou à leurs biens , ou porter atteinte à la sécurité d'une ou de quelques personnes
	l'événement peut résulter d'une pandémie , d'un incendie , d'un accident ou d'une explosion , de tout autre phénomène naturel ou d'une défaillance technique découlant d'une intervention humaine ou non





Liste de mobilisation municipale



Ressources	Noms	Modes de communication			
		Cellulaire	Domicile	Travail	Courriel
Conseil municipal					
Maire	André Saint-Pierre	418-860-9488	418-859-2699	418-854-3397	Stpierreandre72@gmail.com
Maire suppléant	Denis Patry	581-337-4276			
Conseiller	Chantale Alain	418-860-9488	418-859-2491	418-483-2097 (100)	
Conseiller	Dylan Dumont		418-859-1766		
Conseiller	Claude Patry		418-859-2899		
Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)					
Coordonnateur municipal	Marc Leblanc	418-563-0468	418-859-1600 418-683-8921 (Qué.)	418-863-7706	Info@saint-athanase.com Marc.leblanc1579@gmail.com
Coordonnateur substitut	Michel Héroux		418-442-1560		
Mission Administration					
Responsable	Linda Morin		418-859-2973		
Substitut	Denis Sansoucy		418-859-2007		
Personnel de soutien					
Mission Communication et Information					
Responsable	André Saint-Pierre	418-860-9488	418-859-2973	418-854-3397	Stpierreandre72@gmail.com
Substitut	Denis Patry	581-337-4276			
Porte-parole	André Saint-Pierre	418-860-9488	418-859-2973	418-854-3397	Stpierreandre72@gmail.com
Porte-parole substitut	Denis Patry	581-337-4276			
[...]					

 Liste de mobilisation municipale						
Personnel de soutien	Marc Leblanc	418-563-0468	418-859-1600 418-683-8921 (Qué.)	418-863-7706	info@saint-athanase.com Marc.leblanc1579@gmail.com	
<i>Mission Secours aux personnes et protection des biens</i>						
Responsable	Claude Patry		418-859-2899			
Substitut	Francis Morin		418-859-3044			
Personnel de soutien						
<i>Mission Services aux personnes sinistrées</i>						
Responsable	Andrée Lebel		418-859-2752			
Substitut	Chantale Alain			418-860-9488	418-859-2491	418-493-2097 (100)
Personnel de soutien						
<i>Mission Services techniques et Transports</i>						
Responsable	Dilan Dumont		418-859-1766			
Substitut	Johanne Labrecque		418-859-3486			
Personnel de soutien						
<i>Mission Sécurité incendie et Sauvetage</i>						
Responsable	Dean Thériault		418-714-6945			
Substitut						
Personnel de soutien						
<i>Autres</i>						
Responsable						
Substitut						
Personnel de soutien						

RESSOURCES – Services de sécurité incendie

Principal :	Ville de Pohénégamook (418) 714-6945
Substituts :	Municipalité de Saint-Joseph (418) 495-2440, poste 228 / Service de sécurité incendie - KamEst
	Municipalité de Sainte-Hélène (418) 492-2312, poste 224
	Ville de Saint-Alexandre (418) 495-2440, poste 228 / Service de sécurité incendie – KamEst
	Ville de Rivière-du-Loup (418) 862-5901

RESSOURCES – Les services essentiels non municipaux

Hydro-Québec	(418) 318-4708 (confidentiel)
Bell Canada	Groupe Service Client 9-1-1
CAUREQ	(418) 725-7211

DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

La *Loi sur la sécurité civile* prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

L'état d'urgence déclaré par le conseil municipal vaut pour une période maximale de cinq jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé, sur autorisation du ministre, pour d'autres périodes maximales de cinq jours.

Si le conseil ne peut se réunir en temps utile, le maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le maire suppléant peut déclarer l'état d'urgence pour une période maximale de 48 heures. Le conseil peut désigner un de ses membres pour agir à la place du maire suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

2 Section 4 du Plan de sécurité civile



Déclaration d'état d'urgence local par le conseil municipal



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal de
Nom de la municipalité, tenue le Date, à Heure, à la salle N° Numéro en présence de Liste des
personnes présentes.

RÉSOLUTION N°: Numéro

DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

ATTENDU QUE l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) prévoit qu'« une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable »;

ATTENDU QUE le Décrire les circonstances du sinistre et les situations qui représentent une menace pour la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

ATTENDU QUE la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

Pour ces motifs, il est proposé par Prénom Nom, appuyé par Prénom Nom et unanimement résolu :

- de déclarer l'état d'urgence sur tout le territoire de la municipalité ou sur la partie du territoire décrite en annexe pour une période de (au plus cinq jour) en raison de indiquer la nature du sinistre et les circonstances nécessitant la déclaration d'état d'urgence, ex. évacuation massive de la population, nécessité de réquisitionner des lieux d'hébergement étant données l'évacuation massive, etc.;
- de désigner Indiquer le nom de la personne désignée, soit le maire, le maire suppléant, un fonctionnaire de la municipalité ou une autorité responsable de la sécurité civile sur le territoire concerné afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - Préciser les pouvoirs spéciaux indiqués aux paragraphes 1° à 6° de l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile* auxquels la municipalité doit recourir pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes. Les pouvoirs énumérés doivent constituer une action immédiate devant être posée pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes que la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

Adoptée à l'unanimité en ce X^e jour du mois de Mois 20Année.

Copie certifiée conforme, par :

_____, maire

(Prénom Nom, Maire)

_____, secrétaire-trésorier

(Prénom Nom, Secrétaire-Trésorier)



Déclaration d'état d'urgence local par le maire



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE Nom de la municipalité

DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

ATTENDU QUE l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) prévoit qu'« une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable »;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 43 de cette loi prévoit que si le conseil municipal ne peut se réunir en temps utile, le maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le maire suppléant peut déclarer l'état d'urgence pour une période maximale de 48 heures;

ATTENDU QUE le conseil ne peut se réunir en temps utile;

ATTENDU QUE le décrire les circonstances du sinistre et les situations qui représentent une menace pour la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

ATTENDU QUE j'estime que la municipalité ne peut réaliser adéquatement, dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable, les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

Par la présente, le soussigné, à titre de maire (ou de maire suppléant)¹ de la municipalité, décide :

- de déclarer l'état d'urgence sur (tout le territoire de la municipalité ou sur la partie du territoire décrite en annexe) pour une période de (au plus de 48 heures) en raison de indiquer la nature du sinistre et les circonstances nécessitant la déclaration d'état d'urgence, ex. évacuation massive de la population, nécessité de réquisitionner des lieux d'hébergement étant données l'évacuation massive, etc.;
- de désigner indiquer le nom de la personne désignée, soit le maire, le maire suppléant, un fonctionnaire de la municipalité ou une autorité responsable de la sécurité civile sur le territoire concerné afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - Préciser les pouvoirs spéciaux indiqués aux paragraphes 1° à 6° de l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile* auxquels la municipalité doit recourir pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes. Les pouvoirs énumérés doivent constituer une action immédiate devant être posée pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes que la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

Signée à Lieu, le Date à Heure.

(Prénom Nom du maire ou de la mairesse)

¹ Il pourrait s'agir du maire suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

- Page laissée en blanc intentionnellement -

MESSAGE D'ALERTE

Moyens de diffusion utilisés

Les moyens qui sont à la disposition de la municipalité pour diffuser l'alerte au sein de l'organisation, de la population ainsi qu'aux intervenants externes sont :

- le téléphone
- le porte-à-porte
- la page Facebook de la municipalité
- le site Internet de la municipalité
- les médias d'information traditionnels, radio et télévision

Personnes autorisées

Personnes pouvant approuver le contenu du message d'alerte à la population, autoriser sa diffusion et lancer l'alerte à la population

Les personnes autorisées à approuver les messages d'alerte, à autoriser leur diffusion et de lancer une alerte à la population sont le **maire ou le maire suppléant**.

En leur absence, le coordonnateur municipal de la sécurité civile, son substitut ou toute autre personne que la municipalité peut désigner, si elle le juge nécessaire, peuvent exercer ces pouvoirs.

De plus, la Direction régionale de la sécurité civile peut déclencher la préalerte ou l’alerte dans les situations suivantes :

- le maire de la municipalité en fait la demande;
- les ressources de plus d’un ministère sont requises;
- la nature des interventions exigées par le sinistre dépasse la capacité à réagir d’une municipalité;
- le sinistre a ou peut avoir un impact au niveau régional ou provincial.

Contenu du message d’alerte

Aide-mémoire Le contenu du message d’alerte



	la nature du sinistre en cause (incendie de forêt, accident mettant en cause des matières dangereuses, etc., ainsi que ses effets réels ou potentiels)
	sa localisation (secteurs de la municipalité touchés ou susceptibles de l’être)
	les consignes de sécurité à suivre (gestes à poser rapidement, meilleurs moyens pour obtenir de l’information complémentaire ou subséquente, etc.)
	l’autorité du message (source)

Québec En Alerte

La municipalité peut avoir recours au système *Québec En Alerte* via le COG de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.



Avis d'alerte à la population



Municipalité de Saint-Athanase

Préciser la date et l'heure

Ceci est une alerte concernant (Préciser la nature du sinistre réel ou imminent en cause) diffusée par la municipalité de Saint-Athanase.

Cette alerte est en vigueur pour les (Préciser les secteurs concernés) et ce, jusqu'au (Inscrire la date et l'heure, le cas échéant.)

Ce que vous devez faire :

Si vous êtes dans un des secteurs touchés ou visés, veuillez suivre les consignes suivantes :

- Quittez immédiatement votre domicile et dirigez-vous vers (point de rassemblement, ville d'accueil) en suivant (chemin) en utilisant (mode de transport);
- En arrivant au centre d'hébergement temporaire, assurez-vous de vous inscrire;
- Si vous choisissez votre propre endroit d'hébergement, faites connaître vos coordonnées aux autorités municipales qui pourront ainsi vous renseigner;
- Suivez les instructions des responsables;
- Demeurez à l'écoute des médias.

Pour plus d'information, consultez :

- Le site WEB de la municipalité au www.saint-athanase.com et la page Facebook de la municipalité à *Municipalité de Saint-Athanase*

Demeurez informés de la situation.

(Prénom Nom de l'autorité)

- Page laissée en blanc intentionnellement -

Relations avec les médias

Aide-mémoire Les relations avec les médias



DÉSIGNER le porte-parole de la municipalité et son substitut

DÉTERMINER un lieu pour la tenue d'activités de presse

DRESSER une liste des médias locaux et régionaux et insérer celle-ci dans le bottin des ressources

PRÉVOIR la réalisation d'une veille médiatique

Médias locaux				
Médias	Journaliste/affectateur	Courriel	Téléphone	Télécopieur
Journal Info-Dimanche	Drouin François	journalistes@infodimanche.com	(418) 862-1911	(418) 862-6165
Télévision Radio-Canada Riki et Rdl	Bergeron, Patrick	PATRICK.BERGERON@RADIO-CANADA.CA	(418) 723-2217	(418) 723-6126
Télévision Radio-Canada KRTB	Radio-Canada KRTB	nouvelles.krtb@radio-canada.ca	-	-
Radio Horizon fm	Jean, Guylain	info@fm95.ca	(418) 853-3370	(418) 853-3321
Radio Ciel fm	Gilles Lebel	info@ciel103.com	(418) 862-8241	(418) 867-4940
Radio chroniques Ciel FM	Ouellet, Marie-Christine	mariechristine@cibm107.com	(418) 862-8241	(418) 867-4940
Télé CKRT CIMT	Nadeau, Jean-Philippe	nouvelle@cimt.ca	(418) 867-8080	(418) 867-4710
Magazine, Vitalité économique	Drapeau, Érick	redaction@vitaliteeconomique.com	(418) 862-7358	(418) 862-4819
Pigiste (Journal de Qc, mtl)	Gendron, Stéphanie	stephanie.gendron@quebecormedia.com	-	-
Télé V RDL	Fortin, Nancy	nouvelles@cftf.ca	(418) 862-2909	(418) 862-8147
Web Témis	Belzile, Hugo	webtemis@outlook.com	-	-
Ma TV	Marquis, Maggy	bassaintlaurent@matv.ca	(418) 867-1479	(418) 867-2829
Portail Internet Témiscouata	Chassé, Caroline	cchasse@mrctemis.ca	(418) 899-6725, #111	(418) 899-2000
Médias Nouveau-Brunswick				
Médias	Journaliste/affectateur	Courriel	Téléphone	Télécopieur
Journal Acadie Nouvelles	Duval, Gilles	gilles.duval@acadienouvelle.com	(506) 727-4444	(506) 727-7620
Journal Info-Week end	Goulet, Daniel	info@infoweekend.ca	(506) 739-5025	(506) 739-5083
Journal Le Madawaska	Grondin, Paul	grondin.paul@brunswicknews.com	(506) 735-5575	(506) 735-8086
Radio-Canada Atlantique	Lebel, Barnard	lebel.bernard@radio-canada.ca		
Radio-Canada Atlantique	Perron, Éric	eric.perron@radio-canada.ca		
Radio-Canada Atlantique	Thériault, Léo	leo.theriault@radio-canada.ca		
Radio CFAI	Pinel, Jean-Francois	nouvelles@cfai.fm	(506) 737-5060	(506) 737-5084

Médias Bas-Saint-Laurent

Médias	Journaliste/affectateur	Courriel	Téléphone	Télocopieur
Astral médias	Belzile, Francis	francis.belzile@astral.com	-	-
Journal l'Avantage		redaction_rimouski@tc.tc	1 877 722-0205	(418) 723-4237
Journal l'Avantage	Alexandre d'astout	alexandre.dastous@tc.tc	1 877 722-0205	(418) 723-4237
Journal Le Placoteux	Gagnon, Maurice	journaliste@leplacoteux.com	(418) 492-2706	(418) 492-9706
Journal Les affaires	Les affaires, Théroux, Pierre	pierre.theroux@transcontinental.ca	(514) 392-9000	-
Journal l'Horizon (Basques)	Journal l'Horizon	info@journalhorizon.com	(418) 963-3777	-
Radio Chox La Pocatière	Dufour, Jacques	nouvelles@chox97.com	(418) 856-1310, #220	(418) 856-3747
Radio NRJ et Rouge	Brassard, Martin	mbrassard@radio.astral.com	(418) 723-2323	(418) 722-7508
Radio NRJ et Rouge Fm	-	nouvelles.rimouski@astral.com	(418) 723-4135	(418) 722-7508
Radio Radio-Canada CJBR	Radio-Canada radio	nouvelles.rimouski@radio-canada.ca	(418) 722-1606	(418) 723-4730
Radio Rimouski CKMN	CKMN (Riki-Mont-Joli)	secretariat@ckmn.fm	(418) 722-2566	(418) 724-7815
Site Internet BSL	Vitrine du Bas-Saint-Laurent	edimestre@bas-saint-laurent.org	(418) 724-6440	(418) 724-6054
Télé Kamouraska	TVCK	presse@tvck.org	(418) 492-2711	(418) 492-7498
Télé Radio-Canada Rimouski	Tremblay, Michel-Felix	MICHEL-FELIX.TREMBLAY@RADIO-CANADA.CA	(418) 723-2217	(418) 723-6126
Télé Rimouski	TV COGÉCO RIKI	tvcogeco.rimouski@cogeco.com	(418) 724-5737	(418) 724-7167
Télé TVA Rimouski CFER	TVA Rimouski	nouvelles.cfer@tva.ca	(418) 722-6011	(418) 723-0857
Télévision Radio-Canada Riki	Huot, Paul	paul_huot@radio-canada.ca	(418) 723-2217	(418) 723-6126
Télévision Rimouski	Télé-Québec	bureau.rimouski@telequebec.tv	(418) 727-3743	(418) 727-3814
Télévision Rimouski	Télé-Québec	ddube@telequebec.tv	(418) 727-3743	(418) 727-3814
Télévision Rimouski	Télé-Québec	dneron@telequebec.tv	(418) 727-3743	(418) 727-3814

ANNEXE 7.9
EXEMPLE COMMUNIQUÉ DE PRESSE / GÉNÉRAL

 COMMUNIQUÉ DE PRESSE No X

Telbec (Code 1) Pour publication immédiate

VIOLENT INCENDIE À SAINT-ATHANASE

Saint-Athanase, le 26 octobre 2019

Le maire de Saint-Athanase, monsieur..., informe la population que les autorités ont dû procéder la nuit dernière à l'évacuation de... résidents du secteur de... à la suite d'un violent incendie qui a éclaté la nuit dernière dans l'érablière... On ne dénombre aucun blessé pour le moment. Constatant la gravité de la situation, la municipalité a mis en œuvre son plan de sécurité civile.

La violence de l'incendie a obligé les pompiers à établir un périmètre de sécurité de 500 mètres autour des lieux du sinistre et forcé l'évacuation des 75 résidents. Ceux-ci ont été transportés au Centre des loisirs qui a été transformé en centre d'hébergement. Des employés municipaux, assistés de bénévoles de la Croix-Rouge, sont sur les lieux et veillent au réconfort des évacués.

L'incendie est présentement sous le contrôle du service de sécurité incendie. Bien que, pour le moment, il ne craint aucun danger pour la santé de la population, le directeur du service de sécurité incendie recommande aux citoyens de fermer leurs fenêtres, de demeurer à l'intérieur et surtout de ne pas tenter de se rendre sur les lieux du sinistre pour ne pas nuire au travail des pompiers et des intervenants.

Les pompiers luttent toujours pour la maîtrise de l'incendie qui a nécessité trois alertes et l'assistance des brigades de Saint-... et de Sainte-.... Le premier détachement de pompiers était sur les lieux quatre minutes après le déclenchement de l'alerte. Bien que tout danger de conflagration soit maintenant écarté, on ignore encore quand les résidents évacués pourront réintégrer leur domicile.

Le maire tient à assurer les évacués et toute la population que tous les moyens sont actuellement mis en œuvre pour maîtriser la situation. Avec l'application du plan de sécurité civile, tous les employés municipaux sont actuellement à pied d'œuvre pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de leurs biens.

Un service de renseignements à la population est ouvert à la bibliothèque municipale et peut être joint en composant le (418) 859-4853. La municipalité diffusera un nouveau communiqué à 7 h pour faire le point sur la situation.

- 30 -

Source :
Tél. :

- Commenté [D1]: Nom de l'agence de diffusion
- Commenté [D2]: Chiffre qui indique la région où le communiqué doit être diffusé. Code 1 signifie que le communiqué sera diffusé dans tout le Québec
- Commenté [D3]: Si l'on ne veut pas que le communiqué soit diffusé tout de suite, il faut écrire *Embargo* et l'heure à laquelle la diffusion est autorisée
- Commenté [D4]: Quand cela est-il arrivé?
- Commenté [D5]: Qu'est-ce qui se passe?
- Commenté [D6]: Où cela est-il arrivé?
- Commenté [D7]: Pourquoi cela est-il arrivé?
- Commenté [D8]: Qui est touché?

Commenté [D9]: Comment la municipalité gère-t-elle la situation?

Commenté [D10]: Le chiffre 30 indique que le communiqué est terminé

Commenté [D11]: Nom du responsable de la mission Communication

ANNEXE 7.10

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / INVITATION À UNE CONFÉRENCE DE PRESSE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE No X

Telbec (Code 1)

Pour publication immédiate

INVITATION AUX JOURNALISTES ET CHRONIQUEURS

Saint-Athanase, le 26 octobre 2019

Le maire de Saint-Athanase, **monsieur...**, vous invite à une conférence de presse pour faire le point sur la situation qui a cours dans la municipalité à la suite de... (préciser la nature de l'évènement).

DATE :

HEURE :

LIEU :

Des représentants de l'ensemble des intervenants seront sur place pour répondre à vos questions.

- 30 -

Source :

Tél. :

ANNEXE 7.8

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / CONVOCATION POUR UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE No X

Telbec (Code 1)

Pour publication immédiate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION

- AVIS DE CONVOCATION -

Saint-Athanase, le 26 octobre 2019

Le maire de Saint-Athanase, monsieur..., invite tous ses concitoyens et concitoyennes à une assemblée publique d'information.

DATE :

HEURE :

LIEU :

À cette occasion, nous ferons le point sur l'évolution de la situation qui a cours dans la municipalité à la suite de (préciser la nature de l'évènement). Des personnes-ressources dans différents domaines seront sur place et pourront répondre à vos questions.

Pour plus d'information, communiquez avec notre service de renseignements à la population au numéro suivant : (418) 859-4853.

- 30 -

Source :

Tél. :

Aide-mémoire	Tâches du coordonnateur municipal de la sécurité civile suite au déclenchement de la procédure d’alerte et de mobilisation
---------------------	---



S’ASSURER que le maire, ou en son absence le maire suppléant, soit avisé de la situation, qui, lui, doit aviser tous les membres du conseil
AVISER tous les responsables des différentes missions, qu’ils soient mobilisés ou non, afin : <ul style="list-style-type: none"> ✓ qu’ils se préparent à assumer les responsabilités qui leur ont été confiées; ✓ qu’ils prennent contact ou mobilisent leurs ressources humaines ou leurs fournisseurs de services; ✓ qu’ils indiquent aux intervenants le lieu de rassemblement prévu;
INFORMER la direction régionale de la sécurité civile et, au besoin, demander assistance
PRÉVOIR l’ouverture du centre de coordination avec le responsable de la mission <i>Administration</i>

- Page laissée en blanc intentionnellement -

ÉVACUATION OU MISE À L'ABRI

Distinction entre l'évacuation et la mise à l'abri

	Évacuation	Mise à l'abri
Définition	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure qui consiste à quitter une zone exposée à un aléa réel ou appréhendé pour se soustraire du danger 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure appliquée à l'intérieur d'une zone exposée à un aléa réel ou appréhendé qui consiste à s'abriter pour se protéger du danger (peut aussi être appelée confinement en sécurité civile)
Exemples d'aléas pouvant être en cause dans ces opérations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Feu de forêt ➤ Inondation ➤ Déversement de matières dangereuses ➤ Rupture de barrage ➤ Incendie ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fuite ou émission de matières dangereuses (nuage toxique) ➤ Conditions climatiques extrêmes (tempête de neige, tornade, vents violents, etc.) ➤ Tireur actif ➤ Séisme ➤ Etc.
Éléments à considérer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Danger dont on ne peut se soustraire par la protection d'un bâtiment ou d'une infrastructure ➤ Ressources suffisantes ➤ Temps disponible ➤ Nombre de personnes à évacuer ➤ Caractéristiques de la population ➤ Capacité de prendre en charge les personnes évacuées 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Danger pour lequel une exposition extérieure serait aggravante ➤ Nature du produit déversé, dispersion et direction du produit ➤ Peu de temps disponible ➤ Mesure applicable pour toutes les populations
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure la plus sécuritaire (une fois réalisée) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapidité avec laquelle la mesure peut être mise en place
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nécessite beaucoup de ressources ➤ Requiert une logistique importante 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Doit durer le moins longtemps possible

5 Section 5 du Plan de sécurité civile

	➤ Peut nécessiter la prise en charge et l'hébergement temporaire des personnes évacuées	➤ Peut, dans certaines circonstances, ne pas être suffisante pour assurer la pleine sécurité des personnes exposées
--	---	---

Aide-mémoire Avant de décider d'évacuer



	Les spécialistes (service de police, service de sécurité incendie, santé publique, environnement, industrie, organisme spécialisé) ont-ils été consultés?
	Y a-t-il une menace importante à la vie, à la santé ou à la sécurité des personnes?
	La situation peut-elle s'aggraver dans les prochaines minutes ou dans les prochaines heures?
	Est-il urgent d'agir?
	La décision d'évacuer peut-elle être reportée afin d'observer l'évolution de la situation, et ce, sans compromettre la sécurité de la population?
	D'autres mesures ont-elles été explorées, dont la mise à l'abri
	S'agit-il du dernier recours pour assurer la protection de la population?
	L'évacuation peut-elle se faire dans des conditions sécuritaires compte tenu : <ul style="list-style-type: none"> - de l'aléa, du danger en cause et de la gravité de la situation; - des caractéristiques de la population (âge, mobilité, nombre); - du milieu (moyens de transport, capacité de prise en charge des personnes évacuées, distance, topographie, etc.); - des conditions qui ont cours (météo, moment de la journée, saison, etc.)?

RESSOURCES – Autorisation d'évacuation ou de mise à l'abri

Intervenants	Coordonnées
Maire André Saint-Pierre	Tél. Rés. : (418) 859-2699 Cell. : (418) 860-9488
Maire suppléant Denis Patry	Tél. Cell. : (581) 337-4276
Coordonnateur municipal de la sécurité civile Marc Leblanc	Tél. Rés. : (418) 859-1600 Cell. : (418) 563-0468

RESSOURCES – Personnes responsables des opérations d'évacuation ou de mise à l'abri

Intervenants	Coordonnées
Claude Patry	Tél. Rés. : (418) 859-2899
Dilan Dumont	Tél. Rés. : (418) 859-1766

Le point de rassemblement des personnes évacuées

Le centre de services aux personnes sinistrées, situé au Centre des loisirs, est l'unique point de rassemblement prévu par la municipalité pour les personnes évacuées suite à un sinistre

Les moyens de transport et les itinéraires d'évacuation

Les personnes responsables de la mission *Services techniques et Transports* de la municipalité collaborent à l'établissement des itinéraires d'évacuation et à la détermination des moyens de transport nécessaires

La sécurité des secteurs évacués

Les principaux moyens mis en place par la municipalité pour assurer la sécurité des secteurs évacués sont :

- L'établissement d'un périmètre de sécurité autour de la zone évacuée et le contrôle de l'accès à différents points;
- La réalisation de rondes de surveillance par la Sûreté du Québec ou par une entreprise privée offrant des services de sécurité.

Aide-mémoire Les procédures d'évacuation ou de mise à l'abri de la population

✓	
	Désigner des personnes pour autoriser l'évacuation ou la mise à l'abri de la population
	Désigner des intervenants pour mener les opérations d'évacuation ou de mise à l'abri de la population et définir leurs responsabilités respectives
	Définir les circonstances justifiant l'évacuation ou la mise à l'abri de la population
	Déterminer les moyens qui seront utilisés pour diffuser un avis d'évacuation ou de mise à l'abri à la population
	Déterminer des points de rassemblement des personnes évacuées et faire connaître la localisation de ceux-ci
	Prévoir les moyens de transport pour évacuer la population, y compris les clientèles ayant des besoins particuliers
	Établir des itinéraires d'évacuation de la population
	Prévoir la tenue d'un registre des personnes évacuées
	Prévoir des moyens pour assurer la sécurité à l'intérieur des secteurs évacués
	Prévoir les moyens de transport pour évacuer les animaux de compagnie ainsi que des mesures pour les héberger



Avis d'évacuation



Municipalité de Saint-Athanase

Préciser la date et l'heure

En raison des dangers posés par Préciser la nature du sinistre réel ou imminent en cause, les autorités municipales ordonnent aux personnes se trouvant dans les secteurs suivants, pour leur sécurité, d'évacuer à compter de Préciser la date et l'heure.

Cet avis est en vigueur pour les Préciser les secteurs concernés :

Ce que vous devez faire :

Si vous êtes dans un des secteurs touchés ou visés, veuillez suivre les consignes suivantes :

- Quittez immédiatement votre domicile et dirigez-vous vers (point de rassemblement, ville d'accueil) en suivant (chemin) en utilisant (mode de transport);
- Si vous avez besoin d'assistance, contactez le Centre de coordination au (418) 863-7706;
- En arrivant au centre d'hébergement temporaire, assurez-vous de vous inscrire et ce, afin d'être informés de l'évolution de la situation et de connaître les services disponibles;
- Si vous choisissez votre propre endroit d'hébergement, faites connaître vos coordonnées aux autorités municipales qui pourront ainsi vous renseigner;
- Suivez les instructions des responsables;
- Demeurez à l'écoute des médias.

Pour plus d'information, consultez :

- Le site WEB de la municipalité au www.saint-athanase.com et la page Facebook de la municipalité à *Municipalité de Saint-Athanase*

Demeurez informés de la situation.

(Prénom Nom de l'autorité)



Municipalité de Saint-Athanase

Préciser la date et l'heure

En raison des dangers posés par Préciser la nature du sinistre réel ou imminent en cause, les autorités municipales ordonnent aux personnes se trouvant dans les secteurs suivants, pour leur sécurité, de se mettre immédiatement à l'abri.

Cet avis est en vigueur pour les Préciser les secteurs concernés jusqu'à nouvel ordre:

Ce que vous devez faire :

Si vous êtes dans un des secteurs touchés ou visés, veuillez suivre les consignes suivantes :

Si vous vous trouvez dans un des secteurs touchés ou visés, veuillez suivre les consignes suivantes :

- Fermez toutes les portes et fenêtres;
- Fermez le système de climatisation ou de circulation d'air afin d'éviter que l'air de l'extérieur ne pénètre à l'intérieur;
- Laissez les lumières extérieures allumées;
- Gardez les animaux domestiques à l'intérieur;
- Suivez les directives transmises par les autorités;
- Demeurez à l'écoute des médias.

Pour plus d'information, consultez :

- Le site WEB de la municipalité au www.saint-athanase.com et la page Facebook de la municipalité à *Municipalité de Saint-Athanase*

Demeurez informés de la situation.

(Prénom Nom de l'autorité)



Consignes de sécurité générales en cas d'évacuation



Gestes à poser avant l'évacuation

- Fermer les portes et les fenêtres;
- Débrancher les appareils électriques et les électroménagers (cafetière, radio, téléviseur, laveuse, sècheuse, etc.);
- Laisser les lumières extérieures allumées;
- Mettre en laisse les animaux domestiques ou dans leur cage de transport;
- Apporter une trousse d'urgence qui contient les principaux objets personnels (selon le temps disponible) :
 - vêtements pour quelques jours;
 - articles d'hygiène;
 - médicaments et ordonnances;
 - lait et couches pour bébés;
 - portefeuille et cartes (assurance-maladie, cartes de crédit, permis de conduire);
 - documents importants et principaux numéros de téléphone (contrats d'assurance);
 - jeux pour les enfants;
 - couvertures et oreillers.

Gestes à poser au moment de l'évacuation

- Suivre les directives transmises par les autorités;
- S'inscrire aux endroits indiqués;
- Faire connaître l'endroit où l'on peut vous joindre;
- Se rendre aux endroits prévus pour obtenir de l'information;
- Rester à l'écoute des médias.

Gestes à éviter

- Ne pas perdre de temps à téléphoner;
- Ne pas faire de valise, sauf si le temps le permet;
- Ne pas retourner à votre domicile sans autorisation formelle.

Centre de coordination municipal

Aide-mémoire Le Centre de coordination municipal



	DÉSIGNER un bâtiment pouvant servir de centre de coordination principal et un autre pouvant servir de centre substitut
	CONCLURE une entente avec le propriétaire des bâtiments, le cas échéant
	S'il y a lieu, vérifier s'il est possible d'installer ou de déplacer le centre de coordination principal et le centre substitut existants pour éviter qu'ils soient situés dans une zone exposée à un ou des aléas
	PRÉVOIR les équipements informatiques et les systèmes de télécommunication nécessaires
	PRÉVOIR le personnel pour l'ouverture et le fonctionnement du centre de coordination
	PRENDRE des dispositions afin d'être en mesure d'ouvrir un centre de coordination dans les meilleurs délais
	PRÉVOIR des mesures pour contrôler l'accès à l'intérieur du centre de coordination
	PRÉVOIR des mesures pour parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans le centre de coordination

Localisation du centre de coordination



6 Section 2 du Plan de sécurité civile

CENTRE PRINCIPAL	CENTRE SUBSTITUT												
Usage habituel : Complexe municipal Adresse : 6081, chemin de l'Église Télécopieur : (418) 863-7707 Lignes téléphoniques : (418) 863-7706 Responsable du local (pour faire ouvrir en urgence) Nom : Marc Leblanc , Directeur général Téléphone : (418) 859-1600 (Rés.) (418) 563-0468 (Cell.)	Usage habituel : Centre des Loisirs Adresse : 1133, route de Picard Télécopieur : () Lignes téléphoniques : (418) 859-2308 Responsable du local (pour faire ouvrir en urgence) Nom : Marc Leblanc , Directeur général Téléphone : (418) 859-1600 (Rés.) (418) 563-0468 (Cell.)												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 40%; text-align: center;">oui</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">non</td> </tr> <tr> <td>Génératrice</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> </table>		oui	non	Génératrice	<input type="checkbox"/>	x	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 40%; text-align: center;">oui</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">non</td> </tr> <tr> <td>Génératrice</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> </table>		oui	non	Génératrice	<input type="checkbox"/>	x
	oui	non											
Génératrice	<input type="checkbox"/>	x											
	oui	non											
Génératrice	<input type="checkbox"/>	x											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 40%; text-align: center;">oui</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">non</td> </tr> <tr> <td>Héliport (grand stationnement, champs, etc.)</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		oui	non	Héliport (grand stationnement, champs, etc.)	x	<input type="checkbox"/>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 40%; text-align: center;">oui</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">Non</td> </tr> <tr> <td>Héliport (grand stationnement, champs, etc.)</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		oui	Non	Héliport (grand stationnement, champs, etc.)	x	<input type="checkbox"/>
	oui	non											
Héliport (grand stationnement, champs, etc.)	x	<input type="checkbox"/>											
	oui	Non											
Héliport (grand stationnement, champs, etc.)	x	<input type="checkbox"/>											
Nombre de lignes téléphoniques : 3 Nombre de lignes téléphoniques disponibles en urgence : 3 Disponibilité d'un réseau alternatif de télécommunication : Numéro de téléphone réservé à la population lors du sinistre :	Nombre de lignes téléphoniques : 1 Nombre de lignes téléphoniques disponibles en urgence : 1 Disponibilité d'un réseau alternatif de télécommunication : Numéro de téléphone réservé à la population lors du sinistre :												
PERSONNEL DE SOUTIEN													
RESPONSABLE DU CENTRE (coordonne l'aménagement du centre de coordination, coordonne les activités du personnel de soutien, etc.)	Marc Leblanc Tél. : (418) 863-7706 Cell. : (418) 563-0468												
PERSONNEL (téléphonie, secrétariat, mise à jour des renseignements sur les cartes et tableaux, etc.) (aménagement du centre de coordination)	Linda Morin Tél. : (418) 863-7706 Johanne Labrecque Tél. : (418) 863-7706												

Tâches à réaliser au centre de coordination

MISSION ADMINISTRATION

Supervision et fonctionnement :

Mise en place physique et gestion administrative du centre de coordination
Respect de l'application des règles et procédures
Fermeture du centre

Accueil et sécurité :

Information et indication aux visiteurs
Tenue d'un registre ou d'un tableau des entrées et sorties
Vérification de la validité des accréditations autorisées
Contrôle de l'accès au centre de coordination
Sécurité des intervenants et des lieux

Réception téléphonique :

Réception et transmission des appels et des messages (voir *Registre des appels / Annexe 2.2*)

Circulation et traitement de l'information :

Consignation des renseignements reçus au *Journal des opérations* (voir Annexe 2.3)
Inscription et mise à jour des renseignements sur les cartes et tableaux
Transmission des renseignements aux intervenants concernés
Circulation interne et externe des messages
Tenue de statistiques sur le sinistre

Organisation matérielle :

Logistique
Nourriture

Ressources humaines :

Organisation des horaires de travail (relève, pause-café) (voir Annexe 2.4)
Définitions des tâches

Secrétariat :

Transcription de différents rapports et production de comptes rendus de réunions
Photocopie de documents
Conservation, affichage et distribution des documents produits

MISSION COMMUNICATIONS ET INFORMATION (en cas de panne téléphonique)

Transmission et réception des messages (voir *Registre des appels / Annexe 2.2*)

Utilisation des appareils de télécommunication

Ententes avec les compagnies de télécommunication pour l'obtention d'équipements supplémentaires ou de remplacement

Circulation interne et externe des messages

Liste des ressources matérielles

<p>Équipement téléphonique</p> <ul style="list-style-type: none"> o Téléphones fixes et cellulaires; o Poste téléphonique mains libres; o Lignes d'entrée : <ul style="list-style-type: none"> - destinées au public (de préférence un numéro déjà connu du public); - minimum de trois lignes (en urgence); o Lignes de sortie : <ul style="list-style-type: none"> - destinées aux relations avec les intervenants ou la clientèle; - minimum de trois lignes (en urgence); o Lignes à usage restreint (entrée/sortie) : <ul style="list-style-type: none"> - destinées à des intervenants privilégiés; - numéro confidentiel; - ligne pour le télécopieur fixe et pour le poste téléphonique mains libres. <p>Matériel de télécommunication</p> <ul style="list-style-type: none"> o Postes de radio mobile (sur réseaux locaux); o Téléphones satellites; o Télécopieurs (de préférence programmables); o Système de télécommunications (réseau amateur et municipal); o Logiciel de visioconférence (Skype, etc.). <p>Équipement informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> o Ordinateurs de table ou portables; o Accès Internet (fixe et WiFi); o Imprimantes; o Webcam; o Accès au réseau informatique (serveurs et imprimantes); o Logiciels (série Office ou équivalent, géomatique et cartographie, accès au Géoportail du MSP, etc.); o Gestion de l'information (journal des opérations, registre des messages, procédure d'accréditation, etc.). 	<p>Matériel de bureau</p> <ul style="list-style-type: none"> o Bureaux, chaises; o Tables; o Photocopieuse; o Horloge; o Clé USB; o Papeterie; o Tableau blanc et à feuilles mobiles. <p>Matériel audiovisuel et électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> o Radio portative; o Projecteur et écran; o Prises de courant; o Rallonge multiprise. <p>Ameublement de détente et de cuisine</p> <ul style="list-style-type: none"> o Table et chaises; o Fauteuils; o Réfrigérateur; o Micro-ondes; o Cafetière; o Vaisselle. <p>Documents essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> o Plan de sécurité civile de la municipalité; o Plans d'urgence d'organismes externes; o Cartes géographiques de la municipalité et du territoire (différentes échelles); o Cartes spécialisées (réseau électrique, réseau téléphonique, etc.). <p>Génératrice</p> <ul style="list-style-type: none"> o Centre muni d'un branchement extérieur permettant l'installation d'une génératrice.
--	--

ANNEXE 2.4

								
Fonction	Lundi (jour/nuit)	Mardi (jour/nuit)	Mercredi (jour/nuit)	Judi (jour/nuit)	Vendredi (jour/nuit)	Samedi (jour/nuit)	Dimanche (jour/nuit)	Commentaires
Nom et coordonnées (À préciser dans chaque cellule)	Plage horaire (ex. 7 h à 18 h 30/18 h à 7 h 30)	Plage horaire (ex. 7 h à 18 h 30/18 h à 7 h 30)	Plage horaire (ex. 7 h à 18 h 30/18 h à 7 h 30)	Plage horaire (ex. 7 h à 18 h 30/18 h à 7 h 30)	Plage horaire (ex. 7 h à 18 h 30/18 h à 7 h 30)	Plage horaire (ex. 7 h à 18 h 30/18 h à 7 h 30)	Plage horaire (ex. 7 h à 18 h 30/18 h à 7 h 30)	
Coordonnateur municipal de la sécurité civile								
Substitut								
Coordonnateur de site								
Substitut								
Responsable de la mission Administration								
Substitut								
Responsable de la mission Communication et Information								
Substitut								
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens								
Substitut								
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées								
Substitut								

ANNEXE 2.4

 Horaires de travail								
Fonction	Lundi (jour/nuit)	Mardi (jour/nuit)	Mercredi (jour/nuit)	Jeudi (jour/nuit)	Vendredi (jour/nuit)	Samedi (jour/nuit)	Dimanche (jour/nuit)	Commentaires
Responsable de la mission Services techniques et Transport								
Substitut								
Responsable de la mission Sécurité incendie et sauvetage								
Substitut								
Personne autre								
Nom :								
Tâche :								
Coordonnées :								
Personne autre								
Nom :								
Tâche :								
Coordonnées :								
Personne autre								
Nom :								
Tâche :								
Coordonnées :								
Personne autre								
Nom :								
Tâche :								
Coordonnées :								

ANNEXE 2.4



Horaire de travail

Fonction	Lundi (jour/nuit)	Mardi (jour/nuit)	Mercredi (jour/nuit)	Jeudi (jour/nuit)	Vendredi (jour/nuit)	Samedi (jour/nuit)	Dimanche (jour/nuit)	Commentaires
Personne autre Nom : Tâche : Coordonnées :								

Annexe 2.5



Laissez-passer pour l'accès au centre de coordination

<p style="text-align: center;">SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPALE</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>SITUATION</p> <p>LAISSEZ-PASSER N° Numéro</p> <p>Valide jusqu'au Date.</p>	<p style="text-align: center;">APPLICATION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ</p> <hr/> <p style="text-align: center;">AVIS</p> <p>Le détenteur de ce laissez-passer est mandaté par la municipalité de Saint-Athanase pour assurer des fonctions lors d'un sinistre.</p> <p>Il est rigoureusement interdit d'utiliser ce laissez-passer sans y avoir été expressément autorisé par une autorité compétente.</p> <p>Ce laissez-passer demeure la propriété de la municipalité de Saint-Athanase. S'il est trouvé, veuillez le retourner à la Municipalité.</p> <hr/> <p>Coordonnateur municipal de la sécurité civile de la municipalité de Saint-Athanase</p>
--	---

- Page laissée en blanc intentionnellement -

Centre de services aux personnes sinistrées

La municipalité aura recours à différents organismes pour offrir un soutien aux personnes sinistrées. La Croix-Rouge canadienne et l'Ambulance Saint-Jean sont parmi les organismes qui seront sollicités.

Aide-mémoire La planification des services aux personnes sinistrées



PRÉVOIR la mise en œuvre de services :
- d'accueil et d'information
- d'inscription
- d'habillement de secours et autres fournitures de biens de première nécessité
- d'alimentation
- d'hébergement temporaire
TENIR COMPTE des besoins particuliers de certaines clientèles ainsi que de celles ayant des contraintes alimentaires dans l'organisation des services aux personnes sinistrées

Service de l'accueil et de l'information

Le service d'accueil et d'information est le premier service offert aux personnes sinistrées. Ce service permet aux personnes sinistrées notamment, d'obtenir de l'information sur les divers services dont elles peuvent bénéficier.

RESSOURCES – Personnel du service d'accueil et d'information

Intervenants	Coordonnées
Chantale Alain	(418) 859-2491
Andrée Lebel	(418) 859-2752
France Casavant	(418) 859-2007

⁷ Section 6 du Plan de sécurité civile

Service de l'inscription

Le service d'inscription assure la tenue d'un registre compilant de l'information sur les personnes sinistrées, qu'elles soient évacuées ou non de leur résidence.

C'est aussi par l'intermédiaire de ce service que les personnes sinistrées indiquent leurs besoins aux personnes-ressources et sont redirigées, s'il y a lieu, vers d'autres services. En outre, ce service permet à la municipalité d'anticiper les besoins auxquels elle pourrait devoir répondre.

Le personnel nécessaire à la prestation de ce service est le même que celui du service d'accueil et d'information, puisque l'inscription des personnes sinistrées s'effectue généralement au moment où celles-ci sont accueillies au centre de services aux personnes sinistrées.

Le registre des personnes sinistrées

Le registre des personnes sinistrées comporte notamment le nom et l'adresse des personnes sinistrées ainsi que certains autres renseignements personnels (sexe, âge et besoins particuliers).

Il contient également leurs coordonnées temporaires, le cas échéant, ainsi qu'un consentement permettant la communication de leurs renseignements. Plus détaillé, il complète ainsi le registre des personnes évacuées (voir section 5.1.6.3). La municipalité consignera l'information à être portée au registre en format papier ou électronique, selon les moyens disponibles.

Annexe 6.1


Fiche d'inscription pour le registre des personnes sinistrées

Date : _____

Nom :		Sexe :		
Prénom :		Âge :		
Coordonnées de la résidence principale				
Adresse :		Téléphone :		
Cellulaire :		Adresse de courrier électronique :		
Autres personnes résidant à la même adresse				
Nom :	Prénom :	Sexe :	Âge :	Lien de parenté
Hébergement temporaire et coordonnées				
Adresse :		Numéro d'appartement :	Municipalité :	Téléphone :
Cellulaire :		Adresse de courrier électronique :		

Besoins particuliers (Préciser)

(P. ex., habillement, biens de première nécessité, soins de santé et services sociaux, hébergement temporaire, interprètes, etc.)

Autres renseignements pertinents

(P. ex., allergies, diètes spéciales, ordonnances médicales, etc.)

Je _____ autorise l'utilisation et la communication des
(Nom en caractères d'imprimerie)

renseignements personnels fournis aux fins d'organisation de l'aide aux personnes sinistrées.

Signature : _____

Faite à _____, le _____ 20__

Je _____ autorise l'utilisation et la communication des
(Nom en caractères d'imprimerie)

renseignements personnels fournis aux fins d'organisation de l'aide aux personnes sinistrées.

Signature : _____

Fait à _____, le _____ 20__

Service de l'habillement de secours

Lors d'une opération d'évacuation, il est possible que les personnes aient à quitter leur domicile de façon précipitée, sans vêtements de rechange ni autres biens de première nécessité.

Le service d'habillement de secours permet de leur offrir des vêtements, des couvertures ainsi qu'une trousse d'hygiène.

La municipalité aura recours à différents organismes pour offrir un soutien au service d'habillement de secours. La Croix-Rouge canadienne et l'Ambulance St-Jean sont parmi les organismes qui seront sollicités.

RESSOURCES – Organismes de soutien au service habillement de secours

Intervenants	Coordonnées
Croix-Rouge Canadienne	1-877-362-2433
Ambulance Saint-Jean	(418) 722-8010

Service de l'alimentation

Ce service permet de combler les besoins alimentaires des personnes évacuées lorsque la situation le requiert. Il est offert au centre de services aux personnes sinistrées.

Il est important de prévoir des mesures pour répondre aux besoins spécifiques des clientèles qui ont des contraintes alimentaires comme les nourrissons, les personnes ayant des allergies ou des intolérances alimentaires (arachides et noix, poissons, fruits de mer, œufs, produits laitiers, soya, blé, etc.) ou celles qui doivent suivre une diète spéciale.

La municipalité fera appel à des restaurateurs, des cafétérias scolaires, des organismes de bienfaisance ou d'autres entreprises d'alimentation de la région pour assurer le service en alimentation au centre de services aux personnes sinistrées.

RESSOURCES – Entreprises et organismes de soutien au service en alimentation

Intervenants	Coordonnées
Alimentation J.P. Labonté (Sully)	(418) 893-5392
Épicerie du Coin (St-Alexandre)	(418) 495-2872
Épicerie Charest (Ste-Hélène)	(418) 492-2935
Auberge Villa des Frontières (Pohénégamook)	(418) 859-2884
Auberge du Village (Pohénégamook)	(418) 859-2314

Service de l'hébergement temporaire

Le service d'hébergement temporaire a pour but de fournir rapidement un lieu sécuritaire aux personnes évacuées ou sans logement pour une période pouvant varier de quelques jours à une plus longue période selon la situation.

Même si l'utilisation d'un centre d'hébergement temporaire est prévue par la municipalité, d'autres lieux d'hébergement peuvent également être déterminés. Il est d'ailleurs important de considérer qu'il est parfois plus simple et économique, selon la situation, de reloger les citoyens évacués dans des établissements hôteliers plutôt que dans un centre d'hébergement temporaire.

Hormis le centre des loisirs et l'école des Verts Sommets, d'autres lieux d'hébergement à l'extérieur de la municipalité peuvent être envisagés comme, à titre d'exemple, des hôtels et des motels de la région.

RESSOURCES – Entreprises pouvant offrir un hébergement temporaire

Intervenants	Coordonnées
Auberge Villa des Frontières (Pohénégamook)	(418) 859-2884
Auberge du Village (Pohénégamook)	(418) 859-2314

Aide-mémoire Les centres de services aux personnes sinistrées et les centres d'hébergement temporaire

<input checked="" type="checkbox"/>	DÉSIGNER les bâtiments devant servir de centres de services aux personnes sinistrées et de centres d'hébergement temporaire (prévoir l'hébergement temporaire d'au moins 5 à 10 % de la population municipale)
<input type="checkbox"/>	CONCLURE une entente avec les propriétaires des bâtiments s'ils ne sont pas la propriété de la municipalité
<input type="checkbox"/>	PRÉVOIR un nombre suffisant d'installations sanitaires (toilettes, lavabos, douches et installations adaptées aux personnes à mobilité réduite)
<input type="checkbox"/>	PRÉVOIR les systèmes de télécommunication nécessaires
<input type="checkbox"/>	PRÉVOIR un espace réservé aux services de premiers soins et aux services psychosociaux
<input type="checkbox"/>	PRENDRE des dispositions afin d'être en mesure d'ouvrir ces centres dans les meilleurs délais
<input type="checkbox"/>	PRÉVOIR le personnel requis pour l'ouverture et le fonctionnement de ces centres
<input type="checkbox"/>	PRÉVOIR des mesures pour assurer la sécurité de ces centres
<input type="checkbox"/>	PRÉVOIR des mesures pour parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans ces centres

Lors d'un sinistre, il revient au responsable de la mission *Services aux personnes sinistrées* de coordonner l'ouverture et le fonctionnement des centres de services aux personnes sinistrées et des centres d'hébergement temporaire.

Pour le soutenir dans cette importante responsabilité et faciliter la mise en place de ces centres, des personnes sont affectées à différentes fonctions soient les fonctions de :

- gestion
- sécurité
- aménagement

Aide-mémoire	Tâches de la fonction <i>Gestion</i>
---------------------	---



	PRÉVOIR l'horaire journalier du personnel requis pour assurer la prestation des services aux personnes sinistrées ainsi que pour remplir les fonctions <i>Gestion</i> , <i>Sécurité</i> et <i>Aménagement</i>
	VEILLER à l'identification de tout le personnel (insignes, casquettes, dossards, etc.)
	VÉRIFIER le système de communication interne : standard téléphonique et systèmes de communication
	METTRE EN PLACE des moyens pour communiquer avec les personnes sinistrées (système de communication [interphone], haut-parleurs portatifs, babillard, etc.)

RESSOURCES – Responsable de la fonction <i>Gestion</i>

Responsable	Coordonnées
Chantale Alain	(418) 859-2491

Aide-mémoire	Tâches de la fonction <i>Sécurité</i>
---------------------	--



	CONTRÔLER la circulation dans le stationnement
	CONTRÔLER l'accès des personnes sinistrées et des intervenants aux centres (interdire ou limiter l'accès aux médias)
	ÉTABLIR, au besoin, des liens de communication avec les services d'urgence
	ORGANISER et MAINTENIR un système de veille de nuit

RESSOURCES – Responsable de la fonction *Sécurité*

Responsable	Coordonnées
Denis Patry	(581) 337-4276

Aide-mémoire Tâches de la fonction *Aménagement*

✓	
	VEILLER à l'identification visuelle des bâtiments utilisés comme centres de services aux personnes sinistrées ou comme centres d'hébergement temporaire ainsi que des emplacements où sont offerts les services à l'intérieur de ceux-ci (affiches d'identification, signalisation, etc.)
	VÉRIFIER les systèmes de ventilation, de climatisation ou de chauffage
	VÉRIFIER les systèmes d'éclairage intérieur, extérieur et d'urgence
	IDENTIFIER les sorties de secours et s'assurer qu'elles sont libres de tout obstacle pour en faciliter l'accès
	IDENTIFIER clairement les toilettes et les vestiaires réservés aux hommes et aux femmes
	PRÉVOIR des toilettes mobiles additionnelles, au besoin
	PRÉVOIR la fourniture des repas
	DRESSER l'inventaire du matériel de premiers soins disponible et prévoir l'approvisionnement nécessaire
	PRÉVOIR des espaces réservés pour les soins de santé (infirmière, médecin)
	IDENTIFIER un local réservé aux employés
	DRESSER l'inventaire des fournitures sanitaires et se procurer des fournitures additionnelles, au besoin
	PRÉVOIR le matériel et les ressources pour le dépôt des matières résiduelles et leur collecte
	S'ASSURER de l'entretien ménager
	TRANSFORMER les aires désignées en aires de repos et de sommeil (centres d'hébergement temporaire)
	FOURNIR des lits pliants, des couvertures, etc.

RESSOURCES – Responsable de la fonction *Aménagement*

Responsable	Coordonnées
Pierre Després	(418) 859-2629

Les centres d'hébergement temporaire

Centre de services aux personnes sinistrées et centre d'hébergement temporaire principal	Centre de services aux personnes sinistrées et centre d'hébergement temporaire substitut
<p>Usage habituel : Centre des loisirs de Saint-Athanase</p> <p>Adresse : 1133, route de Picard</p> <p>Téléphone : (418) 859-2308</p> <p>Télécopieur : (418) 863-7707</p> <p>Responsable de l'ouverture du local (pour faire ouvrir en urgence) :</p> <p>Nom : Marc Leblanc Fonction : Directeur général</p> <p>Téléphone : (418) 863-7706</p> <p>Adresse courriel : Info@saint-athanase.com</p>	<p>Usage habituel : École des Verts Sommets</p> <p>Adresse : 6109, chemin de l'Église</p> <p>Téléphone : (418) 863-7702</p> <p>Télécopieur :</p> <p>Responsable de l'ouverture du local (pour faire ouvrir en urgence) :</p> <p>Nom : Marc Leblanc Fonction : Directeur général</p> <p>Téléphone : (418) 863-7706</p> <p>Adresse courriel : Info@saint-athanase.com</p>
<p>Nombre de lignes téléphoniques : 1</p> <p>Nombre de lignes téléphoniques disponibles en urgence :</p> <p>Accès Internet : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Disponibilité d'un système de télécommunication alternatif ou de substitution : (si oui, nommer le type de système)</p>	<p>Nombre de lignes téléphoniques : 1</p> <p>Nombre de lignes téléphoniques disponibles en urgence :</p> <p>Accès Internet : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Disponibilité d'un système de télécommunication alternatif ou de substitution : (si oui, nommer le type de système)</p>
<p>Un centre d'hébergement est-il localisé au même endroit?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	<p>Un centre d'hébergement est-il localisé au même endroit?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>

<p>Bâtiment doté d'une génératrice : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Branchement extérieur pour une génératrice : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Stationnement (nombre d'espaces) :</p>	<p>Bâtiment doté d'une génératrice : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Branchement extérieur pour une génératrice : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Stationnement (nombre d'espaces) :</p>
<p>Services disponibles (cuisine, cafétéria, téléphones, salle de premiers soins, garderie, salles diverses, etc.) :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>Ressources matérielles disponibles :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>Services disponibles (cuisine, cafétéria, téléphones, salle de premiers soins, garderie, salles diverses, etc.) :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>Ressources matérielles disponibles :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>

Aide-mémoire Liste du matériel pour le centre d'hébergement temporaire

✓	
	Matériel et fournitures pour le repos et le sommeil
	Lits de toile, matelas de gymnastique, tapis, matelas (pouvant être obtenus par entente)
	Draps, couvertures, sacs de couchage, oreillers
	Hygiène personnelle
	Trousses d'hygiène (savon, shampoing, serviette, débarbouillette, brosse à dents, dentifrice, serviettes hygiéniques, tampons, désodorisant)
	Gobelets jetables
	Entretien
	Balais, vadrouilles, chaudières, éponges
	Poubelles à couvercle hermétique
	Sacs à ordures (grands, moyens et petits)
	Eau de Javel, désinfectant, produits domestiques
	Contenants à déchets de type commercial
	Système de ventilation et purificateur d'air

	Fournitures pour bébés
	Couches jetables ou autres
	Couches jetables ou autres
	Crèmes et onguents
	Aliments pour bébés
	Couchettes portatives
	Lait maternisé
	Biberons, chauffe-biberons
	Draps, couvertures, alaises
	Matériel d'urgence
	Trousse de premiers soins
	Lampes de poche et piles
	Système de communication portatif
	Radio fonctionnant à pile et piles de rechange
	Extincteurs
	Fournitures pour personnes à mobilité réduite
	Marchette, canne
	Fauteuil roulant
	Articles de loisir
	Jeux de cartes
	Petits jouets pour les enfants
	Livres, revues, etc.
	Équipement de service alimentaire
	Réfrigérateur, cuisinière, micro-ondes
	Cafetière, bouilloire, grille-pain
	Ustensiles, vaisselle
	Coupons-repas
	Équipements et matériels de bureau
	Bureaux, tables et chaises
	Ordinateurs
	Accès Internet, WiFi;
	Imprimante ou photocopieur
	Papeterie
	Insignes, casquettes, dossards
	Horloge

	Salle d'alimentation et de repos
	Ameublement de détente (chaises ou fauteuils confortables)
	Table, serviettes et chaises
	Installations sanitaires, etc.;
	Documents
	Plan du centre de services et d'hébergement
	Cahier des opérations du plan de sécurité civile de la municipalité
	Fiche d'inscription des personnes sinistrées
	Dépliants et feuillets d'information
	Journal des opérations
	Formulaires d'aide financière
	Autres

- Page laissée en blanc intentionnellement -

Mesures de réintégration

Aide-mémoire La réintégration – Éléments à considérer



	S'ASSURER de la sécurité du secteur évacué
	S'ASSURER du rétablissement des services de base essentiels (i.e. électricité) avant d'autoriser la réintégration
	ÉTABLIR les priorités à respecter lors du retour (secteurs, catégorie de population, etc.)
	DÉTERMINER les itinéraires de retour (routes, durée du trajet, etc.) et les modes (route, bateau, etc.) et les moyens de transport (véhicules personnels, autobus, etc.)
	INVENTORIER les ressources nécessaires (services et personnes responsables, personnel requis, spécialistes, moyens techniques, etc.)
	ÉTABLIR l'horaire de réintégration des personnes évacuées
	PRÉPARER et DISTRIBUER les documents de soutien à la réintégration
	PRÉCISER les procédures et les modalités à respecter et les COMMUNIQUER aux intervenants ou citoyens en ce qui a trait, entre autres :
	- information des évacués à réintégrer (réunion)
	- points de contrôle routier
	- lieux et heures de la réintégration
	- vérification du domicile avec un policier ou pompier (constat)
	- consignes d'hygiène (aliments), de nettoyage, de sécurité, etc.

→ 8 Section 8 du Plan de sécurité civile

Aide-mémoire Programme d'information au public – Réintégration des évacués

Date et heure du début de l'opération	
Secteurs réintégrés Chemin / Route / Secteur	
Modes de transmission de l'information : Bulletins spéciaux Bulletin de nouvelles Journaux	
Médias : Se référer à la liste des médias énumérés au plan d'urgence secteur information.	
Informations particulières : Lieu du bureau de réintégration Adresse / téléphone Personne responsable	
Informations générales : Selon les directives du centre de coordination	
Avis de santé publique	

Aide-mémoire	Contenu du message - Réintégration des évacués
Date et heure de la décision de réintégration	
Date et heure du début de l'opération	
Secteurs réintégrés Chemin / Route / Secteur	
Nombre approximatif de personnes à réintégrer	
Date d'accessibilité des lieux	
Date et heure prévues de la réintégration	
Informations particulières : Lieu du bureau de réintégration Adresse / téléphone Personne responsable	
Informations générales : Selon les directives du centre de coordination	



Avis de réintégration



Municipalité de Saint-Athanase

Préciser la date et l'heure

Les personnes qui étaient visées par l'avis ou ordre d'évacuation diffusé le Préciser la date et l'heure peuvent réintégrer les Préciser les secteurs concernés à partir du Inscrire la date et l'heure en suivant les consignes ci-dessous.

(Carte des secteurs qui étaient visés par l'avis ou l'ordre d'évacuation)

Ce que vous devez faire :

Si vous résidez dans un des secteurs visés, veuillez suivre les consignes suivantes :

- Présentez-vous au point de contrôle routier le plus près de votre résidence (insérer les coordonnées des points de contrôle routier);
- Accédez à votre demeure après avoir obtenu l'autorisation des pompiers (ou autres intervenants concernés);
- Vérifiez la sécurité des lieux avec les pompiers (ou autres intervenants concernés) avant de réintégrer votre résidence;

Pour plus d'information, consultez :

- Le site WEB de la municipalité au www.saint-athanase.com et la page Facebook de la municipalité à *Municipalité de Saint-Athanase*

Demeurez informés de la situation

(Prénom Nom de l'autorité)